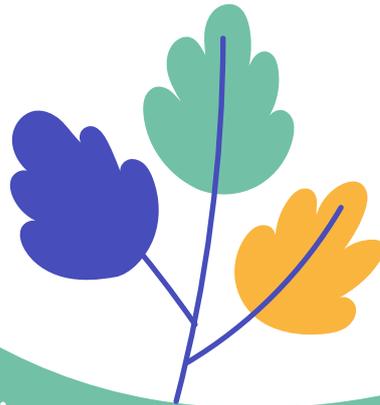




*Cadre de référence
à destination des **collectivités***

RENATURATION des zones d'activités économiques



**RETOURS D'EXPÉRIENCES
de six intercommunalités**

dans le cadre du **Contrat Nature** du Pays du Bocage Vendéen



SÈVRE ET BOCAGE



PRÉFACE



Christelle Morançais
Présidente de la Région des Pays de la Loire

Soucieuses de leurs responsabilités sociales et environnementales mais aussi de leur rôle essentiel pour les territoires, des entreprises ligériennes s'engagent et agissent en faveur de la biodiversité.

Ces engagements peuvent prendre la forme d'actions individuelles mais également collectives, à l'échelle d'une zone d'activités économiques ou d'un territoire, pour mettre en oeuvre des actions concrètes de restauration et de valorisation d'espaces naturels et par là même sensibiliser et mobiliser les salariés aux enjeux liés à notre capital naturel.

Le Contrat Nature « Pays du bocage vendéen » est l'illustration concrète de cette dynamique entre les six intercommunalités partenaires et les entreprises de leur territoire. Au travers de ce contrat, divers projets de restauration et de valorisation d'espaces de nature existants ont pu être soutenus par la Région et ainsi mailler les zones d'activités concernées de lieux de quiétude pour la biodiversité mais également de rencontres pour les salariés, les dirigeants et les habitants.

Parce qu'il y a urgence à préserver notre patrimoine naturel, la Région soutient ces initiatives qui sont autant d'exemples probants pour développer une écologie positive et fédératrice en Pays de la Loire.

Notre nouvelle Stratégie régionale en faveur de la Biodiversité 2024-2030, au sein de laquelle s'inscrit le dispositif régional « Contrat Nature », entend ainsi faciliter et soutenir les idées, les approches, les technologies et les partenariats novateurs afin de s'attaquer plus efficacement aux enjeux de préservation de la biodiversité sur notre territoire.



Guillaume Jean

**Président du Syndicat Mixte du Pays du Bocage Vendéen
Président du Pays de Mortagne**

Situé au nord-est de la Vendée, le Pays du Bocage Vendéen est une région vallonnée, caractérisée par ses rivières et cours d'eau creusant ses vallées, ses champs entourés de haies et son activité agricole importante qui façonne le paysage au rythme des saisons. Porté par des valeurs entrepreneuriales fortes, le Bocage Vendéen avec son modèle des usines à la campagne est reconnu pour son développement industriel et sa capacité à faire ensemble. C'est dans cette dynamique que les élus du territoire accompagnent l'implantation et l'évolution des entreprises locales au sein de parcs d'activités.

Aussi, dans le cadre de l'élaboration du SCoT, les élus du Bocage Vendéen ont affirmé la volonté de valoriser et préserver les espaces naturels qui forgent l'identité du bocage, tout en soutenant un schéma dynamique d'aménagement économique et d'accompagnement des entreprises locales.

Aujourd'hui, les entreprises du territoire intègrent de plus en plus les enjeux de la transition écologique comme une source de développement de leur activité et participent ainsi à l'attractivité du territoire. Dans ce contexte, le Pays du Bocage Vendéen s'est engagé pour soutenir le travail du CPIE et des 6 Communautés de communes dans le cadre du Contrat Nature. Même s'il semble plus facile de travailler sur une page blanche, il est primordial de veiller à renaturer les zones d'activités économiques vieillissantes pour y restaurer les continuités écologiques et remettre la biodiversité au cœur du processus de l'économie locale.

Ainsi, la force du Bocage Vendéen réside dans le travail en commun qu'il peut initier. C'est par l'exemple que nous souhaitons amorcer notre réflexion, en agissant sur une zone économique par territoire. Notre objectif est de démontrer que les entreprises et les collectivités peuvent œuvrer ensemble afin de réintroduire et préserver la nature, la biodiversité dans les zones d'activités.



Laurent Desnouhes
Directeur du CPIE Sèvre et Bocage

Travailler la question du développement économique et l'intégration des enjeux de biodiversité en zone d'activités ne va pas de soi et pourtant c'est le pari que le CPIE a souhaité porté en partenariat avec les différentes intercommunalités du Pays du Bocage Vendéen dès 2018 et nos premières réflexions sur cette démarche.

S'engager ensemble sur les conditions et les moyens de rendre compatible, dans ce territoire riche de son dynamisme entrepreneurial, l'accueil et le développement d'entreprises dans le respect des continuités écologiques constitue un challenge qui a pu être relevé grâce au Contrat Nature régional et à une volonté d'expérimenter à l'échelle locale, dans chaque EPCI, sur un espace à vocation économique.

Appréhender la singularité de chaque zone, pour mieux en révéler leur potentiel, faciliter et accompagner les initiatives des territoires pour que ces espaces « vitrines » deviennent les standards de demain. Voilà ce que cette démarche inspirante nous dévoile.

Mais ce dispositif n'aurait pu être possible sans la confiance accordée par chacun, sans la volonté des élus, des entreprises de développer une philosophie écologique qui enrichit la philosophie économique et sociale ancrée localement. Savoir dépasser les notions d'écologie industrielle, d'économie circulaire pour intégrer cette notion du vivant dans sa globalité. C'est aussi ça la réussite de cette expérimentation.

Il ne faudrait pas minorer dans cette démarche, l'importance de ceux qui ont animé, à l'échelle locale les projets, ils sont développeurs économiques, agents des services aménagements, ... car ce Contrat Nature n'a pas été pensé dans un entre-soi de spécialistes de l'environnement mais bien avec ceux qui sont au contact des entreprises au quotidien. Ils nous disent que cette démarche a modifié leur regard sur la zone d'activité, sur la façon d'appréhender leur métier.. Grâce à eux, l'esprit de cette démarche ne peut que demeurer.

Si ce document synthétise ce projet et constitue un retour d'expériences de 4 années d'actions dans le cadre du Contrat Nature, il ouvre la voie à de nouvelles initiatives en faveur de l'environnement sur ce territoire précurseur qui peut compter sur le rôle de facilitateur du passage à l'action du CPIE.

Bonne lecture !

PRÉAMBULE

1. LA BIODIVERSITÉ : UN ENJEU FORT EN PAYS DE LA LOIRE ET SUR LE PAYS DU BOCAGE VENDÉEN

La biodiversité désigne la diversité du monde vivant à tous les niveaux : diversité des milieux (écosystèmes), diversité des espèces (espèces animales, végétales, champignons, micro-organismes) et diversité génétique au sein d'une même espèce. Elle fournit des services fondamentaux : nourriture, matériaux, santé, protection contre les risques, fertilité des sols et cadre de vie.

De par l'étendue de son espace maritime et la diversité de ses habitats, la France abrite l'un des patrimoines naturels les plus riches du monde. Mais cette richesse est de plus en plus menacée. Selon l'Observatoire National de la Biodiversité (ONB), 18% des espèces ont disparu et 78% des habitats sont dans un état de conservation défavorable. Certaines causes naturelles peuvent expliquer la disparition d'espèces ou de milieux naturels, mais le rythme d'érosion actuel est largement attribuable aux activités humaines. Cinq causes majeures d'atteinte à la biodiversité sont identifiées :

- les changements d'usages des terres et des mers avec la conversion de milieux naturels en milieux artificiels sont la cause principale de la destruction et du morcellement des écosystèmes,
- les pollutions de l'air, du sol, de l'eau mais aussi lumineuses et sonores affectent tous les aspects de l'environnement,
- l'exploitation directe de certains organismes comme la surexploitation des ressources compromet gravement le fonctionnement des écosystèmes et leur renouvellement,
- le changement climatique influe sur les cycles de vie de l'ensemble des êtres vivants. Il impacte également la répartition géographique des espèces et donc la chaîne alimentaire,
- les Espèces Exotiques Envahissantes (EEE) introduites volontairement ou involontairement par l'homme impactent tous les milieux et territoires.

Les enjeux de biodiversité en Région Pays de la Loire sont forts car ses différents éco-paysages, bocage, forêts, marais, la Loire et son estuaire, les grandes zones humides, abritent une grande diversité d'espèces animales et végétales.

La Trame Verte et Bleue (TVB) est un réseau formé de continuités écologiques terrestres et aquatiques identifiées par les Schémas Régionaux de Cohérence Ecologique (SRCE) en Région Pays de la Loire¹ et utilisé dans les documents de planification de l'Etat, des collectivités territoriales et de leurs groupements : Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays du Bocage Vendéen, le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE). Ces trames, comme révélateurs des continuités écologiques sur les territoires, constituent le socle de réflexion du Contrat Nature.

Parallèlement, le Plan Biodiversité publié en juillet 2018 prévoit le « zéro artificialisation nette » en précisant « qu'au-delà de la biodiversité, ce sont l'attractivité et la résilience des territoires et la qualité de vie de citoyen qui sont en jeu ». Si les collectivités sont les premières à avoir le pouvoir et le devoir d'agir, notamment via les documents d'urbanisme, les entreprises qui souhaitent s'engager en faveur de la biodiversité sont largement concernées par cet objectif commun de zéro artificialisation. Le syndicat mixte du Pays du Bocage Vendéen se singularise par son dynamisme économique et sa diversité d'entreprises, groupes nationaux, PMI, PME, dans les domaines industriels ou artisanaux. L'implantation des entreprises à la campagne est l'un des marqueurs de ce territoire où la consommation d'espaces est notable.

Les Pays de la Loire ce sont² :

- 250 km de Loire dont 75 km inscrits au patrimoine mondial de l'Unesco
- 450 km de littoral
- 160 000 km de haies bocagères
- 7% du territoire en zones humides

En France, l'augmentation des terres artificialisées représente l'équivalent d'un département tous les 10 ans. À l'échelle internationale, 30% de la perte de biodiversité sont dûs aux changements d'usage des sols³.

La région Pays de la Loire est forte consommatrice d'espace. De 2010 à 2020, c'est plus de 21 690 ha qui ont été consommés dans la région dont 1534 ha consommés sur le territoire du Syndicat Mixte du Pays du Bocage Vendéen.⁴

¹ Schéma Régional de Cohérence Ecologique des Pays de la Loire. DREAL Pays de la Loire, septembre 2015.

² Plaquette de l'OFB Pays de la Loire, 2021.

³ Les bonnes pratiques foncières 2-Aménager et gérer ses sites d'activité, Commissariat général au développement durable, juillet 2020.

⁴ Consommation d'espaces Naturels Agricoles et Forestiers (NAF). Portail géographique du CEREMA. 2009-2020.



2. LE CONTRAT NATURE : OUTIL FINANCIER DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE POUR RESTAURER LES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES

Le Contrat Nature est un outil financier de la Région Pays de la Loire qui a pour objectif de favoriser la mise en œuvre de projets intercommunaux en faveur de la biodiversité et de l'adaptation des territoires au changement climatique, via le déploiement de solutions fondées sur la nature. Le Contrat Nature est conclu sur la base d'un projet territorial décliné en programme d'actions sur 3 ans, identifiant pour chaque action un maître d'ouvrage et un plan de financement prévisionnel.

Un premier Contrat Nature, initié en 2014, a été réalisé sur 16 différents sites du territoire du Syndicat Mixte de Pays du Bocage Vendéen autour de 3 axes de travail pour la restauration des continuités écologiques :

- Axe 1 : Conforter la perméabilité des zones d'activités pour la biodiversité,
- Axe 2 : Favoriser la nature dans le tissu urbain et assurer une continuité éco-paysagère campagne-ville,
- Axe 3 : Soutenir des démarches agro-écologiques en faveur du maintien d'un maillage bocager fonctionnel.

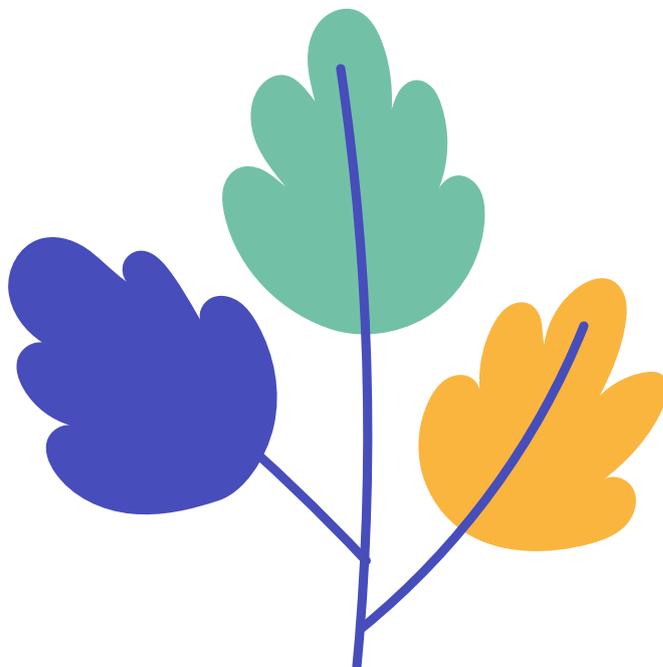
À la suite de ce premier Contrat Nature, un second a été initié en 2018 pour expérimenter, à l'échelle du Pays du Bocage Vendéen, une gestion durable des zones d'activités intégrant les enjeux de biodiversité.

Le plan d'action décliné de 2021 à 2023 s'est poursuivi grâce à un avenant jusqu'en juin 2024.

3. POURQUOI UN TRAVAIL À L'ÉCHELLE DE LA ZONE D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES (ZAE)?

Les Zones d'Activités Économiques sont des lieux structurants pour le développement économique des territoires, mais ce sont aussi des lieux de vie pour les Hommes. Nécessaires pour le développement économique, elles ont de plus en plus la nécessité d'être attractives pour les salariés car la qualité de vie est un élément qui peut être décisif dans le choix d'un emploi. Pour maintenir ses activités, toute entreprise dépend directement ou indirectement de la biodiversité. En effet, le bon fonctionnement des écosystèmes (ensemble des êtres vivants qui vivent dans un même milieu et interagissent entre eux et avec celui-ci) apporte de nombreux services. La Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) incite les entreprises à prendre en compte et réduire les impacts de leurs activités sur la société et l'environnement, et donc sur la biodiversité.

Les enjeux sur la biodiversité ne se trouvent pas uniquement au niveau des sites de l'entreprise ou de ses processus de production, mais aussi sur l'ensemble de sa chaîne de valeur, c'est-à-dire chez les fournisseurs, les sous-traitants, les clients, les sociétés de transport, la distribution des produits, la vente des services, la consommation et l'utilisation des produits/services ainsi que leur fin de vie. Inclure l'amont (fournisseurs et sous-traitants) et l'aval de sa chaîne de valeur (distribution, consommation/utilisation et fin de vie) dans l'état des lieux de l'entreprise permet de saisir l'ensemble des enjeux de biodiversité liés à son activité⁵.



Dans le cas du projet Contrat Nature au niveau des ZAE, nous ne traiterons que des impacts au niveau du site et de son environnement proche. Il ne concernera pas la réflexion sur l'impact de la biodiversité en amont et en aval de sa chaîne de valeur. À l'échelle de la zone d'activités, de nombreux services sont rendus par les écosystèmes présents ou le seraient par les écosystèmes à renaturer. Les espèces végétales ou animales qui la peuplent, dont les hommes, peuvent en tirer parti.

De plus, l'enjeu est également d'expérimenter afin de mieux faire cohabiter l'Homme et la Nature sur ces lieux de développement économique. Dans les zones d'activités économiques, l'aménagement est communément perçu comme engendrant une baisse de la biodiversité, en particulier par l'imperméabilisation et la fragmentation des habitats qui perturbent les déplacements (quotidiens, saisonniers) et la dispersion des espèces. La lumière artificielle nocturne et le bruit peuvent gêner certaines espèces et créer des barrières écologiques.

Pour préserver ou accueillir de nouveau cette richesse, le projet de Contrat Nature sur le Pays du bocage Vendéen a été déployé avec pour objectifs d'expérimenter sur 6 ZAE une reconnexion des espaces d'activités avec la nature.

⁵ [5. Entreprise engagée pour la nature : guide pour l'action. OFB.2023](#)

SOMMAIRE

PARTIE 1 - LE CONTEXTE : le Contrat Nature, un outil pour la biodiversité en zones d'activités économiques - ZAE 13

1. GENÈSE DU PROJET ET ORGANISATION 14

1.1 Le périmètre du projet 14

1.2 Les objectifs du Contrat Nature 14

1.3 Gouvernance du Contrat Nature 15

2. LES TERRITOIRES ET LE PÉRIMÈTRE D' ACTIONS

2.1 Une ZAE : éléments d'aménagement du territoire vendéen 16

1. Contexte socio-économique
2. Contexte paysager du territoire

2.2 Une ZAE intégrée dans un milieu naturel 16

1. La diversité du paysage
2. La flore des zones d'activités
3. La faune des zones d'activités

2.3 Les 6 collectivités et leurs ZAE pilotes 20

1. Communauté de communes du Pays des Herbiers - Ekho
2. Communauté de communes du Pays de Saint-Fulgent-les-Essarts - La Mongie
3. Communauté de communes du Pays de Pouzauges - Montifaut
4. Communauté de communes du Pays de Mortagne - Maunit
5. Communauté d'agglomérations Terres de Montaigu - Les Quais Saint-Hilaire
6. Communauté de communes du Pays de Chantonay - Polaris

PARTIE 2 - LA DÉMARCHE pour s'engager 29

1. CO-CONSTRUIRE ET INTÉGRER L'ENJEU DE BIODIVERSITÉ DANS UNE DÉMARCHE PARTENARIALE 30

1.1 S'appuyer sur un engagement fort des élus 30

1.2 S'appuyer sur un territoire et des collectivités engagés 31

1.3 Travailler en « équipe projet » au niveau de la collectivité 32

1.4 Connaître les entreprises pour mieux les toucher 33

1.5 Engager les dirigeants et leur entreprises 34

1.6 Engager les salariés 36

1.7 Intégrer les habitants 37

2. INVENTORIER LES POTENTIELS DE BIODIVERSITÉ 38

2.1 Définir le périmètre d'étude 38

2.2 Étudier le potentiel de biodiversité du périmètre d'action 39

2.3 Définir les enjeux de biodiversité sur la ZAE et les priorités d'actions 39

3. SE DONNER DES OBJECTIFS ET UN CADRE POUR L'ACTION 41

3.1 Orienter le projet en fonction de la phase de vie de la ZAE 41

1. La création : porter un projet nouveau
2. L'extension : renforcer une zone existante
3. La requalification : renouveler une zone existante

3.2 Préserver l'existant 42

3.3 Agir dès la commercialisation de la ZAE 43

PARTIE 3 - LES BONNES PRATIQUES - Comment agir ? **45**

1. DES SOLUTIONS TECHNIQUES **46**

1.1 Préserver le foncier **46**

1.2 Renaturer les pelouses et les bordures par la gestion différenciée des espaces verts **47**

1. Où commencent les espaces verts ?
2. La gestion différenciée des espaces verts

1.3 Aller du pâturage à l'éco-pâturage **48**

1. Quel milieu pour quel type d'éco-pâturage ?
2. Définition des modalités de gestion technique
3. Mise en œuvre des enclos à animaux
4. Mise en place d'une convention avec le prestataire

1.4 Planter, replanter **51**

1. Des recommandations avant de passer à l'action
2. Privilégier les espèces locales
3. Laisser travailler la nature pour vous

1.5 Désimperméabiliser pour favoriser le cycle naturel de l'eau et la vie du sol **54**

1. Le sol est un lieu de vie
2. Le sol et le cycle du carbone
3. Le sol et le cycle de l'eau

1.6 Créer ou restaurer des zones humides **55**

1.7 Agir sur l'éclairage **56**

1. Une démarche de maintien et de restauration de l'obscurité
2. Piloter les actions sur la trame noire

2. CRÉER DES OPPORTUNITÉS DE RENCONTRES DANS DES ESPACES DE NATURE **58**

2.1 Connecter la ZAE aux espaces de nature par différentes modalités **58**

2.2 Créer des zones partagées pour les temps libres **58**

2.3 Créer de la porosité et de la cohérence entre les espaces publics et privés **60**

3. SENSIBILISER ET COMMUNIQUER AUPRÈS DU PUBLIC, MOBILISER ET IMPLIQUER LES ACTEURS **61**

3.1 Améliorer la visibilité interne et externe **61**

3.2 Apporter des connaissances à travers des documents **62**

3.3 Permettre aux salariés d'agir sur leur site et soutenir leur engagement citoyen **63**

3.4 Faire de la biodiversité un évènement **64**

Les ressources pour aller plus loin **65**

Glossaire **66**

Sources **68**

Crédits **70**



PARTIE 1

LE CONTEXTE

**le Contrat Nature,
un outil pour la Biodiversité
en Zones d'Activités
Économiques - ZAE**

1

Genèse du projet et organisation

2

Les territoires et le périmètre d'actions

1. GENÈSE DU PROJET ET ORGANISATION

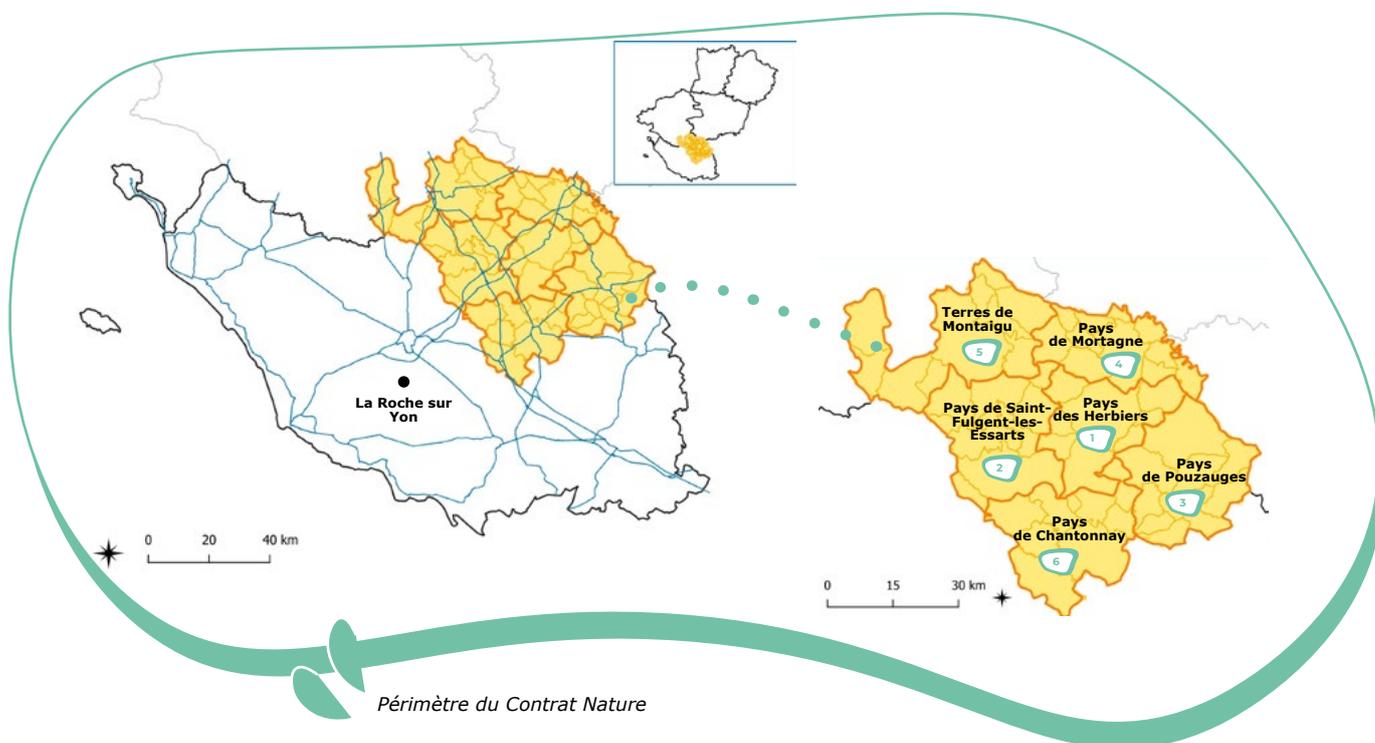
1.1 Le périmètre du projet

Le territoire de projet correspond au périmètre du Syndicat Mixte du Pays du Bocage Vendéen, localisé au Nord-Est du département de la Vendée.

Il se compose de 63 communes réparties au sein de 6 communautés :

- Communauté de communes du Pays des Herbiers,
- Communauté de communes du Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts,
- Communauté de communes du Pays de Pouzauges,
- Communauté de communes du Pays de Mortagne,
- Communauté d'agglomération Terres de Montaigu,
- Communauté de communes du Pays de Chantonay.

Ces Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) se sont regroupés, en 2003, pour créer le Syndicat Mixte dont une des compétences en matière de prospective territoriale est d'assurer l'élaboration et le suivi du SCoT. D'une superficie de 1 817 Km², le territoire héberge une population d'environ 200 000 habitants.



1.2 Les objectifs du Contrat Nature

Animé par le CPIE Sèvre et Bocage, ce Contrat Nature a eu deux principaux objectifs :

- identifier à l'échelle de territoires communautaires volontaires, un projet pilote d'intégration de la biodiversité au sein d'un espace à vocation économique,
 - formaliser un cadre de référence de gestion durable des zones d'activités à l'échelle du Pays du Bocage Vendéen à partir des expérimentations conduites.
- connaître et faire connaître les enjeux de biodiversité aux usagers,
 - identifier et réaliser des travaux de génie écologique pour optimiser l'accueil de la biodiversité et le cadre de vie des salariés,
 - mettre en œuvre des actions participatives pour sensibiliser les entreprises, les salariés et l'ensemble des usagers de l'espace économique.

Ainsi, chaque EPCI volontaire a identifié une zone d'activité ou un projet à vocation économique structurant pour l'intercommunalité et a défini un plan d'actions visant à :

Les collectivités partenaires, à travers le réseau des développeurs économiques, se sont engagées à capitaliser les expériences et mutualiser les initiatives à l'échelle du Pays du Bocage Vendéen.

1.3 Gouvernance du Contrat Nature

Dans le cadre du projet porté par le Syndicat Mixte du Pays du Bocage Vendéen, une gouvernance a été mise en place. Le CPIE Sèvre et Bocage s'est vu assurer la responsabilité de maître d'ouvrage du Contrat. Ses engagements sont administratifs (suivi et pilotage du contrat, coordination entre les partenaires) et techniques (animation de la démarche, capitalisation des expériences et mutualisation des projets entre les EPCI engagées, formalisation du cadre de référence à l'échelle du Pays du Bocage Vendéen).

Chaque EPCI a nommé un référent au Contrat Nature, en charge d'impulser ce projet au sein de chaque territoire et ZAE concernée. Pour nourrir ces échanges et la connaissance du sujet, le groupe de travail des différents chargés de projet a été un atout. Partager les réussites, les échecs, les doutes : chacun d'entre eux, souvent de profils variés (développeurs économiques, chargé de mission EIT, chargé d'aménagements...) a pu y trouver l'inspiration et la motivation pour porter ce projet de renaturation au sein de chaque collectivité.

Le Contrat Nature Synthèse financière

40 arrêtés de subvention

693 200 € de budget consolidé

394 200 € d'aide régionale

Étapes clés du projet

25 juin 2018

Présentation au comité syndical de l'outil Contrat Nature. Orientation stratégique prise de travailler sur les ZAE et la biodiversité.

15 novembre 2018

Validation par le bureau syndical du Pays du Bocage Vendéen de l'animation de la démarche par le CPIE Sèvre et Bocage en lien avec les développeurs économiques.

2019-2020

Construction des programmations avec les EPCI jusqu'au dépôt de la candidature auprès du Conseil Régional.

13 novembre 2020

Validation du projet de Contrat Nature par la Commission permanente du Conseil Régional.

2021-2022-2023

Mise en oeuvre opérationnelle des projets pilotes des EPCI.

17 novembre 2023

Avenant de prolongation de 6 mois supplémentaires.

4 juillet 2024

Remise du cadre de référence aux élus du Pays du Bocage vendéen. Clôture du Contrat Nature.



2. LES TERRITOIRES ET LE PÉRIMÈTRE D' ACTIONS

2.1 Une ZAE : élément d'aménagement du territoire vendéen

1. Contexte socio-économique

Le Pays du Bocage Vendéen est un territoire multi-polarisé à dominante rurale qui a su se développer au travers d'un maillage territorial équilibré tant au niveau démographique qu'économique. Un tissu de « petits » pôles économiques s'est constitué créant des espaces spatialement cohérents propices au développement. Le dynamisme qui caractérise le Pays se fonde sur l'entrepreneuriat. Le modèle d'« usine à la campagne » a permis de maintenir une cohésion entre le monde rural, celui du terroir, et l'ouverture au monde.

La Zone d'Activité Économique reste l'outil phare du développement économique sur le Pays du Bocage Vendéen. Pourtant ces espaces souffrent trop souvent d'une perception négative. La zone d'activités n'a pas toujours bonne réputation, malgré des efforts notables réalisés localement sur certains parcs. Pourtant, elle est au cœur des préoccupations contemporaines et des politiques publiques sur les territoires car elle constitue un enjeu de développement durable à part entière, tant à l'échelle régionale qu'à l'échelle locale, notamment dans les documents de planification (SCoT et PLUi).

Nombreuses sont les entreprises du Pays du Bocage Vendéen qui portent une réflexion sur l'enjeu de la transition écologique comme une source potentielle de nouvelles économies ou comme un levier de l'attractivité du territoire. Cette évolution notable se traduit par une appréhension nouvelle des sujets environnementaux par les dirigeants mais également par les salariés et questionne l'entreprise tant dans son activité que dans son implantation.

2. Contexte paysager du territoire

Malgré les diverses pressions ayant altéré localement son identité paysagère, le territoire se caractérise par un paysage de bocage, offrant une alternance de milieux naturels, dont certains s'avèrent remarquables :

Le Haut-Bocage avec ses collines herbagères, notamment entre les Herbiers et la vallée de la Sèvre Nantaise. Le Bas-Bocage, moins herbager, accueille également localement des zones naturelles d'intérêt écologique fort : zone de bois, bocages, étangs et vallées à l'Est de La Roche-sur-Yon, zone de forêts et d'étangs entre Les-Essarts

et Les Herbiers. Plus ponctuellement, des landes, des coteaux calcaires et des refuges à chiroptères y sont également recensés.

Les vallées humides de grand intérêt écologique, en particulier celles de la Sèvre Nantaise, de la Grande et de la Petite Maine, ainsi que du Grand et du Petit Lay, sont fréquentées par la Genette et la Loutre d'Europe. Une multitude de ruisseaux affluents et de zones humides annexes complètent ce réseau de zones naturelles riches où l'on retrouve des taxons prioritaires à l'échelle régionale et rarissimes à l'échelle départementale : la Truite fario, l'Écrevisse à pattes blanches, la Grenouille rousse... On peut également mentionner des boisements d'importance comme la Forêt domaniale du Bocage, la Forêt du parc Soubise, la Forêt de Grasla, la Forêt de l'Herbergement... mais aussi une multitude de petits boisements en relation avec le bocage et les vallées humides du territoire. Au sein des espaces agricoles d'intérêt moindre se trouvent enfin des espaces bocagers résiduels d'intérêts non négligeables.

2.2 Une ZAE intégrée dans un milieu naturel

1. La diversité du paysage

Le paysage du Haut-Bocage Vendéen est un paysage agricole composé d'une mosaïque de prairies et de cultures de tailles et formes variables, délimitée par des haies, avec ou sans talus, souvent associées à des bois et des réseaux de mares. Certains éléments ont été conservés dans les ZAE. Ces richesses inconnues sont souvent invisibles pour l'œil du riverain ou usager de la zone.

La haie comme marqueur identitaire

Une haie est constituée d'arbres, d'arbustes, de ronces, de branchages, servant à délimiter une parcelle. La haie est un véritable écosystème. Elle a un rôle particulier en fonction de sa localisation :

- la conservation de la biodiversité,
- la protection des animaux d'élevage et des cultures,
- le stockage du carbone et la production de bois,
- la stabilisation et l'enrichissement des sols,
- la régulation des inondations et l'épuration des eaux,
- la fonction de barrière physique contre les produits phytosanitaires.

L'eau fait partie du décor

Le milieu aquatique constitue une trame de fond avec des cours d'eau et des mares souvent sous forme de bassins d'orage. Souvent rectilignes et enclavées, les cours d'eau peuvent être confondus avec de simples fossés. Avec un écoulement d'eau permanent ou non, ils peuvent être doublés de ripisylves, formations végétales qui se développent sur les bords des cours d'eau ou des plans d'eau situés dans la zone frontière entre l'eau et la terre.

Un paysage modelé par les pratiques agricoles

Des parcelles agricoles sont présentes en périphéries des zones d'activités économiques (prairies artificielles, monoculture).

Il peut aussi exister des prairies naturelles fauchées et/ou pâturées sur les parcelles en cours d'attribution, en périphérie des bassins d'orage, en bordure des cours d'eau. Ce sont des espaces généralement laissés en libre évolution.

Des boisements disséminés dans le paysage

Avec leurs sous-bois, les boisements sont des endroits accueillants pour la biodiversité, que ce soit au niveau des arbres vivants ou morts. Des plantations en bosquets ont parfois été réalisées avec plus ou moins de réussite et d'intérêt pour la biodiversité.

Des zones en libre évolution

Ce sont soit des parcelles en attente d'être vendues, soit des réserves foncières d'entreprises dans la ZAE. Ces prairies sont souvent riches en espèces végétales ou animales remarquables.



*Arbre plessé à la Mongie. Pays de Saint-Fulgent-Les Essarts
Cours d'eau à Ekho. Pays des Herbiers
Parcelle agricole cultivée à Polaris. Pays de Chantonay
Arbre mort à Montifault. Pays de Pouzauges
Prairie naturelle à Ekho. Pays des Herbiers*



2. La flore des ZAE

Les principales essences d'arbres retrouvées dans les haies sont le chêne, le frêne, l'aubépine, l'églantier, le troène... Elles forment les reliques du maillage bocager et traduisent la vocation agricole du lieu avant son aménagement.

Une forme caractéristique de l'arbre de nos haies est l'arbre têtard ou trogne, véritable refuge pour de nombreuses espèces animales. Implantées dans le Haut-Bocage vendéen, les ZAE abritent une flore spécifique à ce milieu avec parfois des espèces rares et protégées : le fragon, témoin des haies anciennes, l'orchidée sur des terrains calcaires. La diversité de la flore des zones d'activités est proportionnelle à la diversité des milieux naturels présents.



Vieux frêne têtard



Orchys pyramidale



Fragon



Vieux chêne

3. La faune des ZAE

Les invertébrés

Comme il existe une grande variété de micro-habitats dans les zones d'activités, on trouve également une très grande variété d'invertébrés.

Les lépidoptères

Les prairies naturelles offrent de très grandes variétés de papillons. Par exemple, à Ekho (Pays des Herbiers) 33 espèces de papillons de jour différents ont été inventoriées.

Les Odonates

Dans les prairies humides sont retrouvées des odonates ou libellules protégées comme l'Agrion de mercure.

Les Orthoptères

Criquets et sauterelles sont souvent bien présents dans les zones d'activités. On y retrouve parfois des espèces protégées comme le criquet ensanglanté.

Les Coléoptères

Au-delà des coccinelles, d'autres insectes emblématiques peuvent être retrouvés comme le Grand Capricorne, insecte saproxylophage, protégé à l'échelle nationale, pour lequel des mesures spécifiques de préservation ont été prises, notamment à la Mongie (Pays de Saint-Fulgent-les-Essarts). Plusieurs arbres abritent l'espèce dont la larve est dépendante d'arbres âgés. On retrouve également d'autres coléoptères remarquables comme le lucane cerf-volant.



Demi-deuil



Cuivré commun



Agrion de mercure



Criquet ensanglanté



Indices de présence du Grand Capricorne sur ce vieil arbre



Cétoine dorée



Grenouille
rieuse



Couleuvre
verte et jaune

Les reptiles et amphibiens

Les milieux aquatiques (cours d'eau, mare, bassin d'orage) sont des habitats privilégiés des grenouilles et crapauds. On retrouve également des reptiles (lézards, couleuvres) dans de nombreux refuges qu'offre la zone d'activités (tas de pierre, interstices entre les murs...).

Les oiseaux

Oiseaux de passage ou oiseaux sédentaires à l'année, chacun trouve sa place pour s'y reproduire ou s'y développer.

La présence d'oiseaux est signalée par des indices tels que la présence de plumes, de nids, ou l'écoute de chants.

Les mammifères

Les ZAE sont des lieux de passage ou d'habitats pour de nombreux mammifères. En fonction des lieux (prairies, bordures de haies, boisements) différents mammifères peuvent être observés ou flashés de nuit lors de leur passage.

Les bassins d'orage riches en joncs peuvent abriter une espèce typique des cours d'eau et zones humides des têtes de bassins versants : le Campagnol amphibie. Outre sa représentativité des têtes de bassin versant, il est protégé et à fort enjeu de conservation.

Dans les vieux arbres, on retrouve des cavités en fentes qui sont de potentiels abris à chiroptères (chauve-souris).



Plume de
chouette
hulotte



Faucon
crécerelle



Blaireau
(piège photo)



Campagnol
amphibie



Arbre à
cavités, potentiel abri
pour chauve-souris



Chevreuil
(piège photo)



Renard
(piège photo)



Lapin de
garenne

2.3 Les 6 collectivités et leurs ZAE pilotes

Les zones d'activités économiques sont des morceaux de territoire dédiés à l'activité économique des entreprises.

Elles peuvent proposer des activités artisanales, industrielles, tertiaires et commerciales. On parle de zone artisanale à l'échelle communale ou de parc d'activités à l'échelle intercommunale. Elles seront aussi définies en fonction de leur phase de vie : extension, requalification ou création.

En Vendée, le département a décidé dans les

années 1990, de réaliser des pôles d'attractivité qui donnent la possibilité aux entrepreneurs vendéens de se développer sur leur territoire et aux entreprises extérieures l'envie de s'implanter dans un nouvel environnement à l'écoute de leurs besoins. Cette volonté s'est concrétisée par la création de parcs d'activités structurants à l'échelle départementale, nommés Vendéopôles.

Dans le cadre du projet de Contrat Nature, les 6 ZAE « pilotes » représentent un panel varié de ces zones d'activités.



6 ZAE pilotes

505 ha d'espaces à vocation économiques

306 entreprises

7650 salariés

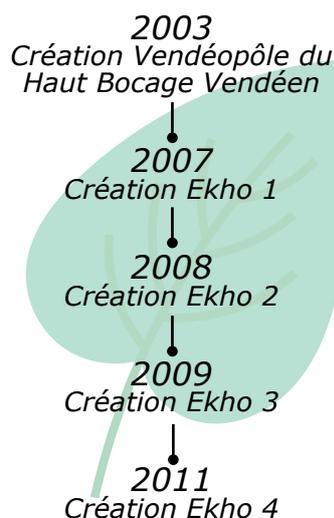
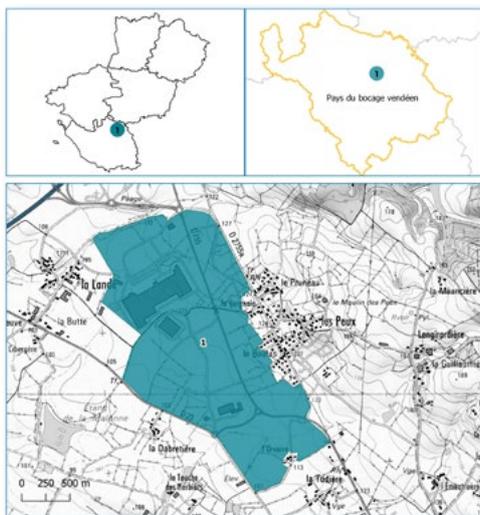


1. Parc d'activités Ekho 1, Ekho 2, Ekho 3, Ekho 4 et Vendéopôle du Haut Bocage Vendéen dénommé « Ekho » dans les pages qui suivent.

134
hectares

69
entreprises

1400
salariés



LES ENJEUX DU CONTRAT NATURE



ÉCOLOGIQUES

Espace situé non loin du réservoir de biodiversité structurant à l'échelle du SCOT : le complexe des collines de la Maha au Mont des Alouettes et les contreforts bocagers s'y rapprochant. De nombreuses structures agro-écologiques perdurent dans la zone d'activités et peuvent servir de point d'appui à la création de corridors fonctionnels.



ÉCONOMIQUES

Présence d'une diversité de profils d'entreprises intéressante dans le cadre de l'expérimentation et d'une démarche d'écologie industrielle et territoriale mobilisatrice.



HUMAINS

Volonté de la collectivité d'impliquer les acteurs locaux dans la prise en compte des enjeux de biodiversité qui s'est traduit en 2020 par la candidature de la collectivité à l'appel à projet Atlas de la biodiversité des communes.

LES OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Créer une continuité écologique fonctionnelle pour la biodiversité au sein de la ZAE entre un espace bordé au nord par l'autoroute, au sud par la Ville, à l'est par le Hameau du Boulas et à l'ouest par le parc d'entreprises. Cette continuité permettra de créer une trame bocagère de protection sur une largeur significative et compatible avec les enjeux de reconnexion de la trame verte et bleue locale
- Favoriser la séquestration du carbone au plus près des lieux d'émissions potentiels et en conformité avec les éléments du PCAET sur l'adaptation aux enjeux du climat
- Créer des espaces de vergers pour conforter la biodiversité fruitière et l'intérêt du site pour les riverains
- Permettre aux salariés de la zone d'activités d'utiliser le site et de s'impliquer dans sa gestion
- Intégrer la trame bocagère dans le schéma de mobilité (piste cyclable à proximité)

2. Vendépole de la Mongie

dénoté « La Mongie » dans les pages qui suivent.

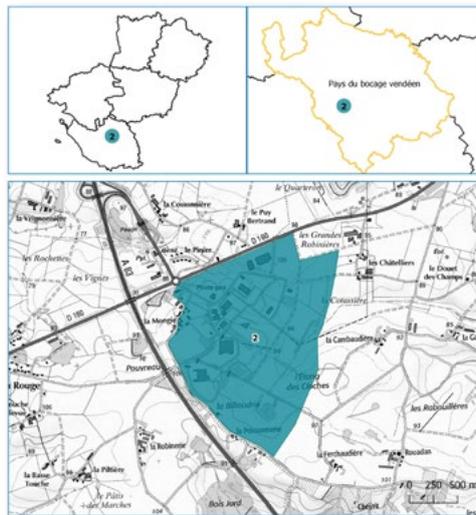


140
hectares

32
entreprises

2000
salariés

1998
Création
↓
2020
Etude de requalification
↓
2021
Concertation



ÉCOLOGIQUES

Le parc d'activités présente de nombreuses contraintes qui limitent son potentiel d'accueil de la biodiversité. Néanmoins, des milieux naturels (zones humides, boisements, rideau de haies) forment autant d'espaces à partir desquels des continuités écologiques peuvent être recréées en lien avec les espaces privés d'entreprises.



ÉCONOMIQUES

La zone d'activités présente des entreprises d'envergure nationale et internationale, impliquées dans les sujets de transition écologique, avec lesquelles il semble possible de conduire une réflexion locale sur l'intégration des enjeux de biodiversité à l'échelle de la zone d'activités.



HUMAINS

Demandes et attentes formalisées par les salariés des entreprises pour agir pour la transition écologique.

LES ENJEUX DU CONTRAT NATURE

LES OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Intégrer les enjeux de biodiversité dans la requalification et l'extension de la zone d'activités en lien avec les entreprises
- Formaliser un projet collectif autour de l'environnement mobilisateur pour les entreprises en réponse à leur demande
- Adapter les équipements existants pour conforter la perméabilité du parc d'activités pour la biodiversité
- Création d'espaces de nature intégrant une gestion écologique exemplaire et impliquant les employés des entreprises

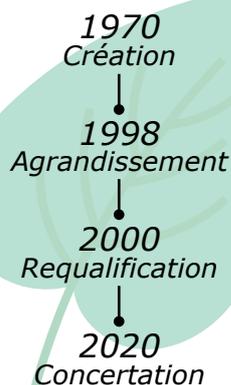
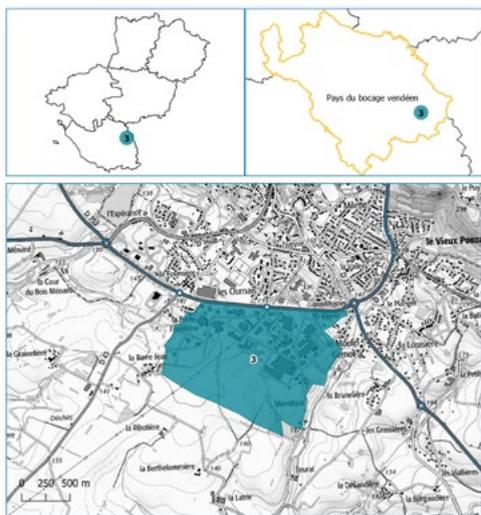
3. Zone Industrielle de Montifaut

dénommé « Montifaut » dans les pages qui suivent.

67
hectares

40
entreprises

1200
salariés



LES ENJEUX DU CONTRAT NATURE



ÉCOLOGIQUES

Des actions ont déjà été réalisées pour favoriser la perméabilité de la zone de Montifaut. Néanmoins, les aménagements restent localisés en périphérie du parc et n'ont pas encore irrigué l'ensemble des entreprises. Le site est situé à proximité d'espaces naturels au potentiel écologique notable.



ÉCONOMIQUES

Possibilité de s'appuyer sur des entreprises volontaires et à forte capacité d'entraînement (Mecapack, Longchamp, Fleury-Michon...). Zone d'activité structurante à l'échelle du territoire communautaire.



HUMAINS

Le territoire est mobilisé dans le dispositif TEN (Territoire Engagé Nature) et est soucieux de proposer aux habitants un cadre de vie intégrant une composante environnementale forte.

LES OBJECTIFS OPERATIONNELS

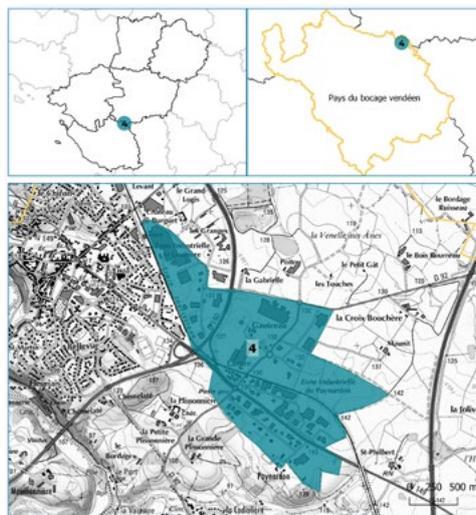
- Engager les acteurs de l'économie territoriale dans une démarche de développement économique résiliente
- Aboutir à un projet d'aménagement de ZAE intégrant les enjeux de biodiversité dans les espaces publics et privés
- Adapter les équipements existants pour conforter la perméabilité du parc d'activités (bassin d'orage)
- Création d'espaces de nature intégrant une gestion écologique exemplaire et impliquant les employés des entreprises (éco-pâturage, jardins de nature)

4. Zones d'activités de Maunit, Gautreau, Louisière, Puy Nardon dénommé « Maunit » dans les pages qui suivent.

87
hectares

65
entreprises

2049
salariés



EXTENSION

LES ENJEUX DU CONTRAT NATURE



ÉCOLOGIQUES

Le parc d'activité de Maunit a déjà fait l'objet d'une réflexion et de travaux pour favoriser la prise en compte des enjeux de biodiversité dans le cadre du premier Contrat Nature sur le Pays du Bocage.



ÉCONOMIQUES

Proximité entre les entreprises de la zone et la collectivité sur les enjeux de :

- transition écologique,
- transition énergétique,
- économie circulaire (EIT, Eco-conception).



HUMAINS

Confiance des entreprises dans la capacité du territoire à générer de l'ingénierie pour les accompagner dans la transition écologique.

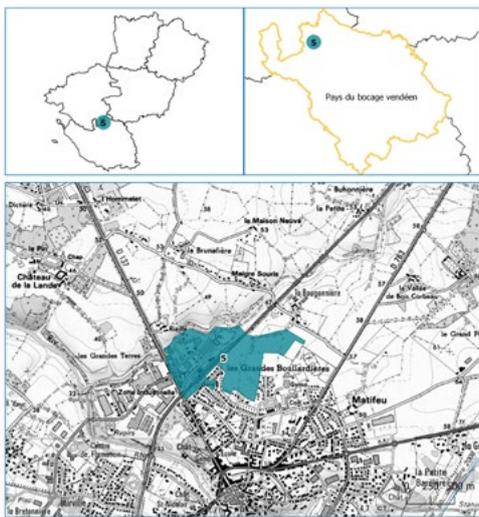
LES OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Fédérer l'ensemble des acteurs (dirigeants / salariés / collectivité) pour construire un projet environnemental de qualité
- Inscrire les enjeux de biodiversité territorialisés dans les démarches RSE des entreprises
- Favoriser le bien-être des usagers des parcs en proposant des services mutualisés, notamment la gestion des espaces verts entre l'espace public et le foncier privé
- Préserver les ressources naturelles et limiter les impacts en mettant en œuvre une gestion environnementale durable, notamment en travaillant sur une optimisation de l'éclairage public pour limiter les pollutions lumineuses

5. Pôle tertiaire du quartier « Les Quais Saint Hilaire »

TERRES DE
MONTAIGU

dénommé « Les Quais Saint-Hilaire » dans les pages qui suivent.

2,5
hectares

2020
Permis d'aménager

2021
Travaux

2023
Commercialisation

5

LES ENJEUX DU CONTRAT NATURE



ÉCOLOGIQUES

La démarche "éviter-réduire-compenser" a été appliquée avec une prise en compte de l'environnement dès la conception du projet. Ainsi, plusieurs mesures d'évitement ont été prises : (1) Limiter la consommation d'espace en l'occurrence de terres agricoles. À cet effet, le périmètre d'aménagement a été réduit et la programmation a été densifiée. (2) Optimiser la consommation d'espace. La création de jardins linéaires permet de gérer à la fois les mobilités douces, les eaux pluviales et le cadre de vie des usagers. (3) Valoriser la trame paysagère. Les haies bocagères existantes servent d'ossature au projet, leur préservation permet d'éviter les impacts sur le milieu naturel, notamment sur les habitats naturels. De plus, le maillage sera renforcé par la création de nouvelles haies et de jardins linéaires.



ÉCONOMIQUES

Terres de Montaigu est un territoire industriel, et l'accueil tant des fonctions supports que des services connexes est un enjeu pour le développement du territoire. Aujourd'hui, l'activité économique du territoire se diversifie, les Quais Saint-Hilaire vont permettre de répondre aux nouveaux besoins de fonctions plus tertiaires, à l'accueil de sièges sociaux dans un cadre privilégié. La proximité de la gare répond aux nouveaux enjeux de mobilité douce et alternative, atout pour le recrutement localement. Le cadre "verdoyant" et aussi accompagné de services qualitatifs et divers aux salariés répondra aux enjeux de qualité de vie au travail que cherchent à satisfaire les entreprises. La mixité des activités et des fonctions recherchées sur ce quartier constitue l'atout de ce nouveau site.



HUMAINS

La vocation mixte, à la fois résidentielle et tertiaire du futur quartier correspond à un aménagement durable du territoire. En effet, concentrer emplois et logements dans le même secteur contribue à développer l'usage des modes actifs (déplacements à pied et à vélo). Ce projet est pionnier et novateur sur le territoire intercommunal.

CRÉATION

LES OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Faire de la gare une porte d'entrée du territoire par sa transformation en un pôle d'échanges multimodal (PEM) et par la création d'un nouveau quartier à proximité, composé de logements et bureaux
- Limiter le ruissellement des eaux pluviales par la mise en place de dispositifs de stockage des eaux intégrés dans le paysage et favorables à la biodiversité
- Conforter les continuités écologiques par le renforcement de la trame bocagère en ville
- Développer les cheminements doux pour favoriser les modes de déplacement urbains générateurs de plus-value pour la biodiversité

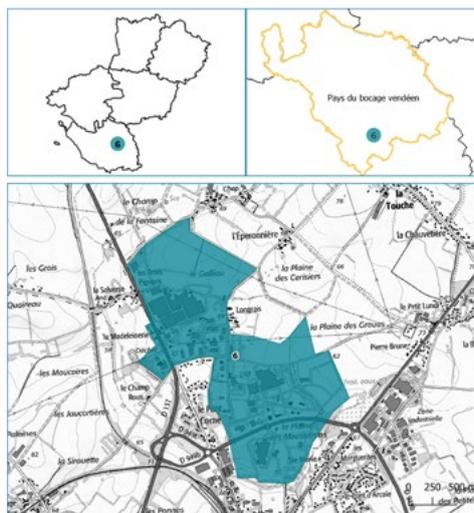
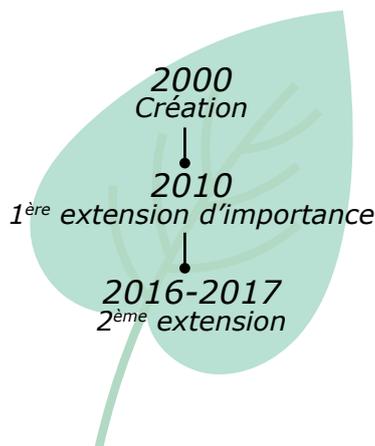
6. Zones d'activités de Polaris I, 2, 3, sud, nord, nord 2, nord ouest, Les pigeons dénommé « Polaris » dans les pages qui suivent.



74
hectares

100
entreprises

1000
salariés



ÉCOLOGIQUES

Au regard des documents de planification, la zone d'activités de Polaris se situe dans un espace de reconexion écologique entre les réservoirs bocagers et boisés du nord-est du territoire communautaire et les réservoirs de la sous trame vallée et boisement du sud et de l'est de Chantonnay. Le maintien de la perméabilité écologique au sein de la zone d'activité constitue un enjeu pour créer et conforter un corridor écologique dans un espace de fragmentation de la trame bocagère.



ÉCONOMIQUES

Cet espace d'activités économiques représente un ensemble structurant à l'échelle du territoire. Il intègre des entreprises commerciales, tertiaires et industrielles avec des attentes, des usages, des fonctionnements différents. Au regard de l'expérimentation du Contrat Nature, cette typologie de zone d'activités intégrant des entreprises de commerces alimentaires notamment avec un flux conséquent d'usagers doit permettre d'envisager la requalification et l'extension avec une approche innovante et pionnière pour le contrat.



HUMAINS

L'enjeu de la sensibilisation et de la mobilisation des acteurs dans la démarche constitue une priorité pour la collectivité afin de faire de l'expérimentation un projet collectif et fédérateur sur la zone d'activités. L'intérêt de certaines entreprises pour les sujets de transition écologique à travers notamment leur participation aux démarches d'écologie industrielle et territoriale constitue un atout pour réussir cette implication autour d'un projet collectif de nature. La communauté de communes, mobilisée depuis de nombreuses années sur les sujets de biodiversité, souhaite intégrer à partir de 2023 le dispositif TEN et par conséquent étendre les réussites de l'expérimentation initiée dans le cadre du Contrat Nature à l'ensemble des espaces économiques de l'intercommunalité.

LES ENJEUX DU CONTRAT NATURE

LES OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Requalifier la fonctionnalité des espaces de nature existants et intégrer les enjeux de biodiversité dans l'extension de la zone d'activité
- Formaliser un projet collectif en mesure de répondre aux attentes des salariés et des entreprises de la zone d'activités et intégrateurs des politiques environnementales du territoire
- Créer des espaces de vie pour les usagers et intégrateurs de biodiversité
- Reconnecter les espaces de nature de la zone d'activités aux continuités écologiques existantes

REQUALIFICATION



1. Ekho



2. La Mongie



3. Montifaut



4. Maunit



5. Les Quais Saint-Hilaire



6. Polaris



PARTIE 2

LA DÉMARCHE

pour s'engager

1

Co-construire et intégrer l'enjeu de biodiversité dans une démarche partenariale

2

Inventorier les potentiels de biodiversité

3

Se donner des objectifs et un cadre pour l'action

1. CO-CONSTRUIRE ET INTÉGRER L'ENJEU DE BIODIVERSITÉ DANS UNE DÉMARCHE PARTENARIALE

L'ensemble des acteurs de l'écosystème d'une ZAE est concerné à différents niveaux pour ce projet collectif :

- **au niveau du territoire :** élus, agents territoriaux,
- **au niveau des entreprises :** dirigeants, salariés,
- **au niveau des autres parties prenantes :** associations, riverains, familles de salariés, clients, fournisseurs, pouvoirs publics...

Remettre la biodiversité au cœur des zones d'activités économiques doit être une action soutenue de manière plus globale par une volonté territoriale de faire progresser la prise en compte des enjeux de biodiversité sans s'opposer aux questions économiques des territoires.

Une telle démarche nécessite que chaque acteur public ou privé soit mobilisé et puisse agir à son niveau dans le projet. C'est un sujet stimulant et porteur de nombreuses valeurs que les entreprises et les salariés ont en général beaucoup d'intérêt à soutenir. La concertation doit être un fil conducteur du projet.

1.1 S'appuyer sur un engagement fort des élus

Au-delà de tout bénéfice économique, social ou culturel, la biodiversité a une valeur en soi. Elle est un patrimoine laissé aux générations futures. L'être humain, en tant que partie intégrante du monde du vivant, a une responsabilité éthique et morale. L'engagement des élus vers ce bien commun qu'est la biodiversité est un préalable au projet.

1.2 S'appuyer sur un territoire et des collectivités engagés

Le projet du territoire doit être en cohérence avec les projets de renaturation des ZAE afin que les collectivités soient soutenues et accompagnées par des dispositifs financiers adaptés (LEADER, PCAET, TEN,...).

Cela passe en partie par les ressources et compétences disponibles sur le territoire.

Jacky Dallet

Président de la Communauté de communes du Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts.



Depuis 2018, la Communauté de communes du Pays de St Fulgent - Les Essarts s'est engagée dans l'élaboration de son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

Cette démarche est avant tout un projet de développement durable du territoire. C'est une réponse locale aux enjeux globaux du climat. Cette stratégie est renforcée avec une démarche d'Écologie Industrielle Territoriale (EIT). La Communauté de communes souhaite valoriser, accompagner et impliquer les acteurs économiques dans la démarche de transition énergétique et écologique. C'est dans ce cadre que la collectivité s'est lancée dans la mise en oeuvre du Contrat Nature proposé par la Région Pays de la Loire et piloté par le CPIE Sèvre et Bocage. Cette action est une réelle opportunité de mener une réflexion globale sur l'aménagement du Vendéopôle de la Mongie situé à Essarts en Bocage. L'objectif, sans oublier sa fonction première, est de construire un projet pilote de parc économique durable et de formaliser un cadre de référence en intégrant les enjeux de biodiversité afin d'être une source d'inspiration pour les autres zones d'activité du territoire. L'enjeu est clair : prendre en compte l'aspect biodiversité au même titre que les autres composants du projet d'implantation des entreprises. Le Contrat Nature a démarré par un diagnostic des inventaires de biodiversité, phase essentielle pour mettre en lumière les richesses patrimoniales à préserver et permettre de faire des choix éclairés. Dans le cadre d'un projet de développement économique nous avons la responsabilité de préserver et/ou restaurer la biodiversité en appliquant la règle Éviter - Réduire et Compenser les atteintes à l'environnement car une écologie qui ne prend pas en compte l'économie est une impasse mais à l'inverse une économie qui ne se soucie pas d'écologie est suicidaire !



ZAE de la Mongie.
Pays de Saint-Fulgent-les-Essarts.



Adeline Auberger

Vice présidente du Pôle «Transition» en charge des sujets Agriculture, Eaux et Biodiversité à la Communauté de communes du Pays de Pouzauges.

Le Pays de Pouzauges s'est engagé dans le programme Territoire Engagé pour la Nature (TEN) en 2019, afin de mettre en cohérence et de dynamiser les actions (mise en place depuis 20 ans pour certaines) en matière de préservation de la biodiversité.

Ce programme d'action co-construit avec le CPIE Sèvre et Bocage et travaillé en partenariat avec l'ensemble des acteurs du territoire (agriculteurs, propriétaires forestiers, entreprises, communes, syndicats de bassin, établissements scolaires, tourisme...) permet une approche globale et systémique des enjeux de biodiversité sur le territoire. Le projet du Contrat Nature concernant les zones d'activités s'inscrit dans ce cadre. Ce type de projet est possible grâce aux volontés des différents acteurs et au soutien technique des agents des différentes collectivités et du CPIE.



ZAE de Montifault. Pays de Pouzauges.



Florent Limouzin

Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Terres de Montaigu. Président de la commission Environnement - Mobilité - Cycle de l'eau. Maire de Montaigu-Vendée.

Terres de Montaigu s'est engagé dans un plan d'action climat ambitieux : Terres d'enAIRgie.

Notre volonté est bien d'accompagner le développement économique tout en préservant notre environnement.

Notre programme se décline en actions concrètes que l'on retrouve au travers de nos aménagements : des aménagements plus efficaces qui nous permettent d'optimiser les projets immobiliers, de préserver la ressource en eau ...



Aménagements autour de la gare d'un pôle d'échange multimodal. Terres de Montaigu.



Christelle Labbé

Animatrice SCoT et LEADER du Syndicat mixte du Pays du Bocage Vendéen.

Le Pays du Bocage Vendéen porte un Schéma de Cohérence Territoriale articulé autour de 2 enjeux que sont la valorisation de la diversité des espaces, au travers notamment de la Trame Verte et Bleue, et le soutien au schéma d'aménagement économique qui caractérise le dynamisme entrepreneurial du Bocage Vendéen.

Les élus du Pays du Bocage Vendéen ont souhaité soutenir le CPIE Sèvre et Bocage pour la mise en œuvre des Contrats Nature qui ont permis de poser les bases d'un travail commun accélérateur d'initiatives en faveur de la biodiversité sur le territoire. Le programme LEADER, déployé depuis 2014 sur le Pays permet également de financer des actions concrètes en faveur de la biodiversité, de la protection et de la valorisation du Bocage aussi bien pour des projets d'acteurs publics que privés.

1.3 Travailler en « équipe projet » au niveau de la collectivité

Des ressources à l'intérieur de la collectivité doivent être mobilisées pour animer et piloter le projet. La richesse et la diversité des profils impliqués a été une opportunité forte pour créer une dynamique-projets à l'échelle des six intercommunalités.

Les animateurs de la démarche peuvent avoir différents profils : développeur économique, chargé de mission Écologie Industrielle Territoriale (EIT), responsable développement durable, responsable bureau d'étude... La collaboration étroite entre les différents services est nécessaire pour un résultat ambitieux car de nombreuses compétences doivent pouvoir être mobilisées à des différentes phases du projet (juridique, financier, commercial, bureau d'étude, VRD, technique, communication...)



Morgane Gabard

Chargée de Mission Écologie Industrielle Territoriale à la Communauté de communes du Pays de Pouzauges.

Les enjeux de biodiversité ne peuvent se travailler seuls et sous le simple prisme des acteurs économiques.

En tant que chargée de mission EIT je travaille en lien étroit avec mon collègue à l'environnement mais aussi mes collègues aux espaces verts, ainsi que les clubs de randonnée par exemple. Les entreprises sont les premiers usagers de la zone mais tous les salariés ne "vivent pas la zone", c'est-à-dire qu'ils vont de leur domicile à leur travail sans forcément utiliser les trottoirs ou les chemins existants sur la zone ou tout simplement faire leur pause du midi dans la zone. De prime abord, elle ne s'y prête pas et elle n'a pas été pensée comme cela. Ce sont des boîtes à chaussures posées les unes à côté des autres sans lien. L'EIT à travers l'enjeu de biodiversité peut créer ce lien entre les entreprises et aménager la zone comme un espace de vie et de lien social où les usagers peuvent se rencontrer.



Sophie Robin

Directrice Générale Adjointe, Pilote du projet à la Communauté d'Agglomération Terres de Montaigu.

Pour mener à bien un projet d'une telle envergure avec une double maîtrise d'ouvrage, Terres de Montaigu et Montaigu Vendée ont adapté leur fonctionnement et développé une méthode de travail transversal et en mode projet tant pour la gouvernance politique que pour l'organisation technique.

La proximité des différents services et le partage d'un même projet permet une vision à 360° et une plus grande réactivité tant dans la prise de décision que dans la mise en œuvre des projets multiples autour de la création d'un nouveau quartier.



Thomas Schabaille

Chargé de Mission Écologie Industrielle Territoriale à la Communauté de communes du Pays de Mortagne.

Ma fonction de chargé de mission EIT au sein du service développement économique me permet une proximité avec les entreprises et leurs attentes.

Cela facilite la mise en place de projets collectifs et la concertation/sensibilisation sur les enjeux de transition écologique, économique et énergétique. La transversalité avec les autres services de la collectivité favorise l'émergence de projet s'adressant à l'ensemble des acteurs du territoire : associations, entreprises, citoyens et écoles. Mon temps passé sur le Contrat Nature a pu être contraint par la pluralité des projets que nous menons, mais l'appui du Contrat Nature a permis de faciliter la prise de décision politique sur nos aménagements.



Sébastien Guillemard

Développeur Économique à la Communauté de communes du Pays de Chantonay.

La mise en œuvre du Contrat Nature ne peut se faire que dans une vision partenariale.

En interne, en associant le service aménagement du territoire et environnement, y compris gestion des espaces verts, et en externe en s'entourant de chefs d'entreprises volontaires. Nous avons également associé le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE) pour avoir un œil externe.

1.4 Connaître les entreprises pour mieux les toucher

L'implication des entreprises garantit la pérennité du projet dans l'ensemble de la zone et dans le temps. Afin de mieux les connaître, il est intéressant de collecter des informations pertinentes :

- les contacts des directions et des responsables RSE,
- l'activité, la taille, l'appartenance de l'entreprise à un groupe,
- les engagements en matière de Responsabilité Sociétale des Entreprises,
- les engagements dans des référentiels comme ISO 14001, Entreprises Engagées pour la Nature,
- les actions remarquables déjà menées en faveur de la biodiversité ,
- leur appartenance à des réseaux d'entreprise (Club d'entreprises, Ruptur...).

Il est aussi intéressant d'identifier leur participation à des projets inter-entreprises : PDEI (Plan de Déplacement Inter-Entreprises), réseau de chaleur fatale, mutualisation des consommations d'énergie, gestion de l'éclairage, sécurité, mise en commun de prestataire (éco-pâturage, entretien espaces verts)...



Plantation d'une haie réalisée par l'entreprise La Boulangère. ZAE de la Mongie. Pays de Saint-Fulgent-les-Essarts.

Typhaine Castrec

Directrice Communication à La Boulangère, ZAE La Mongie, St Fulgent-Les Essarts.



L'entreprise La Boulangère & Co, fabricant français de pains et viennoiseries préemballés a à cœur de soutenir des projets associatifs dans la durée, comme c'est le cas du Fonds pour l'Arbre dont la marque La Boulangère Bio a aidé à la création en 2020 et a pour objectif de contribuer au déploiement et au maintien de haies et d'arbres champêtres en France.

L'entreprise a souhaité convier ses collaborateurs et leur famille à une plantation participative sur une parcelle à proximité de son siège social. Le CPIE Sèvre et Bocage, dans le cadre de l'appel à projets annuel porté par le Fonds pour l'Arbre, a accompagné la réflexion de l'entreprise et a fait le lien avec le Contrat Nature porté par La Communauté de communes du Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts. La plantation a donc été mise en place en concertation avec ces différentes initiatives locales et a permis de lancer l'aménagement du Bassin d'orage de la ZA La Mongie. Direction de l'entreprise, salariés accompagnés de leurs enfants et élus ont ainsi contribué à la plantation d'une double haie de 140 mètres linéaires, composée de 200 plants dont 40% sont labellisés « Végétal local », gage d'une traçabilité attestant d'une origine locale des plants. En tant que membre du collectif 1% for the Planet, La Boulangère Bio reverse chaque année 1% de son chiffre d'affaires à des associations qui sont elles aussi membres du collectif. Elles sont sélectionnées pour leur expertise sur les enjeux et défis pour une agriculture plus durable, la préservation de la biodiversité et des ressources en eau. Elles font toutes écho aux valeurs de la marque qui se retrouvent ainsi retranscrites dans les projets associatifs soutenus.



1.5 Engager les dirigeants et leur entreprises

Les responsables d'entreprises se sont sentis concernés de différentes manières dans ce projet, d'une part parce qu'il peut faire écho à leur démarche de RSE et d'autre part, parce qu'il renforce l'attractivité et la cohérence du projet (amélioration du cadre de travail, valorisation de la ZAE, actions fédératrices pour le personnel).

Afin de mobiliser les entreprises, différentes modalités sont possibles :

- réunion d'échanges d'informations sur les projets en cours,
- groupe de travail d'entreprises sur différents sujets concernant la ZAE,
- co-construction avec des chefs d'entreprises qui veulent s'impliquer davantage et qui endossent un rôle de leader dans le projet.

En voyant cette démarche de la prise en compte de la biodiversité s'amorcer sur leur ZAE, des entreprises peuvent aussi avoir envie de contribuer individuellement en agissant directement sur leur site d'implantation.

Ces actions individuelles sont accentuées à partir d'un projet collectif.



Sébastien Guillemard

Développeur Economique à la Communauté de communes du Pays de Chantonnay.

Nous avons profité d'une assemblée générale du club d'entreprises pour présenter le Contrat Nature en montrant des exemples de ce qui avait été fait chez nos voisins : plantation de fruitiers par exemple.

C'est essentiel d'impliquer dès le début les chefs d'entreprises car ce sont eux et leurs salariés qui vivent dans cet espace d'activités et y passent la majorité de leur temps.

Au regard des problématiques de recrutement, nous avons privilégié une approche sous l'angle du cadre de vie et du bien-être au travail.



Guillaume Chopot

Directeur des opérations chez Essarbois et Sylvaplak.
Réfèrent "Fil vert" pour le Club d'entreprises du Pays de Pouzauges.

Le groupe Fil Vert sur le territoire de Pouzauges vise à mettre en œuvre des actions pour engager les entreprises dans une démarche de transition écologique.

Après différentes réflexions sur leur impact environnemental, les entreprises du territoire ont imaginé l'action « Une entreprise qui porte ses fruits ». Cette action part du constat que la baisse de la biodiversité dans les espaces naturels est une des conséquences du réchauffement climatique. L'objectif est de se réapproprier des espaces « perdus » en les végétalisant avec des petits arbres fruitiers. Les salariés de chaque entreprise participent à la réflexion, au choix des essences d'arbres, à la plantation, et au final aux récoltes de petits fruits (framboises, cassis, noisettes, etc). Par cette démarche, on permet à la biodiversité de se développer autour des entreprises (petits oiseaux, insectes) et on crée du lien entre les salariés. En s'engageant dans cette démarche, les entreprises du territoire agissent directement sur leur environnement local et permettent à leurs équipes d'avoir un impact positif sur la transition écologique de leurs entreprises.

Déjà plus de 1000 arbres et arbustes en cours de plantation dans les entreprises de notre territoire depuis 2022!
Prochaine étape : les récoltes !



Espace de l'entreprise CFTFI qui sera replanté avec une haie fruitière. ZAE de Montifaut. Pays de Pouzauges.



Sylvain Ripoche

Dirigeant du restaurant Civilisations

Hugues Pasquier

Dirigeant de la société Sachot Usinage CNC
Zone EKHO, Pays des Herbiers.

En tant que restaurateur ou industriel, nous avons l'envie et aussi la possibilité de faire de nombreuses choses pour la biodiversité liées à notre activité et à notre environnement : les actions en faveur de la biodiversité locale s'inscrivent pleinement dans les démarches de développement de nos entreprises.

C'est à la fois une volonté interne mais également une demande de plus en plus importante de nos clients. Réaliser un audit ou diagnostic Biodiversité pour notre site devrait nous permettre de valoriser ce que nous faisons déjà en matière de gestion des espaces verts, du sol ou de la ressource en eau, de mieux comprendre les atouts et les points sensibles de notre environnement proche et surtout d'identifier d'autres pistes de progrès. Cette demande nous permet également de disposer de préconisations nouvelles en faveur de la biodiversité locale (faune et flore), et cela en lien avec nos salariés comme nos voisins professionnels ou industriels partageant la même zone d'activités.



Diagnostic de biodiversité dans une entreprise du Parc Ekho. Pays des Herbiers.



Etienne Déramé

Directeur de l'entreprise STEF,
ZAE La Mongie
Pays St Fulgent-Les Essarts.

L'entreprise STEF est leader européen sur le marché de la supply chain du froid. L'entreprise travaille main dans la main avec les producteurs, les distributeurs et les restaurateurs afin d'assurer l'approvisionnement alimentaire des populations.

La filiale STEF Transport d'Essarts en Bocage, implantée depuis 2000, compte 175 collaborateurs. Depuis 2021, l'entreprise est engagée dans la démarche Contrat Nature de la Zone d'activité de La Mongie. Nous avons été très favorables à la démarche et avons souhaité participer à ces temps de concertation. La zone est composée d'entreprises de tailles et de secteurs d'activités différents, avec des métiers et des horaires variés. Confronter les attentes des collaborateurs et entreprises utilisatrices pour dessiner les projets et actions était intéressant. La notion de sécurité routière et infrastructures a été une attente forte, tant pour les conducteurs que pour les salariés qui voudraient se rendre au travail en utilisant des mobilités douces. Nous avons apprécié par cette démarche être contributeur et avoir la possibilité de donner notre avis sur les infrastructures et l'aménagement global. Aux beaux jours, nos collaborateurs pourront également profiter de l'espace détente et repas sur le bassin d'orage.

initiactiv'
Club Entreprises Bassin de Chantonay

Mikaël David

Gérant de l'entreprise Aux Vents des Couleurs. ZAE Polaris. Référent Contrat Nature pour Initiactiv', le Club d'entreprises du Pays de Chantonay.



Aider la nature à retrouver une place au cœur de la zone d'activités, c'est tout le sens du projet de Contrat Nature.

Une place pour la faune, la flore et où il fait bon vivre pour les femmes et les hommes qui y travaillent. Un espace de convivialité naturalisé symbolise cet engagement. Porter ce projet au sein du club Initiactiv', c'est donner l'impulsion aux dirigeants d'entreprise et leur permettre de pérenniser l'action. Imaginer des murs, des parkings végétalisés, une couvée de martinets... il est fini le temps de rêver, il est temps de passer à l'action.

1.6 Engager les salariés

La mobilisation des acteurs passe par la sensibilisation à la biodiversité. Plus les salariés ou les parties prenantes sont impliqués dans les projets concrets, au contact de la nature, plus leur appropriation du sujet et leur mobilisation est forte⁶.

Afin d'avoir une sensibilisation efficace pour engager les salariés, il faut veiller à :

- faire preuve de pédagogie, développer la convivialité et l'interactivité,
- employer un discours argumenté, pragmatique et illustré par des exemples,
- mettre en valeur les initiatives et les individus
- toucher la sensibilité des interlocuteurs,
- favoriser les expériences de terrain au contact de la nature.

Afin de créer un dispositif qui mêle action et retours d'expérience, différents dispositifs sont possibles.

De manière récurrente : Des groupes de travail de salariés des entreprises ou des collectifs peuvent être constitués pour développer et mettre en œuvre ce projet de renaturation animé par les équipes de la collectivité territoriale.

De manière ponctuelle : l'organisation de consultation sur le terrain pour co-construire, la réalisation de moments conviviaux d'échanges *in situ* pour projeter des actions, de sorties découverte, d'invitations à participer à des chantiers participatifs (plantation de haies, création d'une mare, entretien de sites) sont autant d'exemples possibles.



Concertation des salariés pour l'aménagement d'une zone de nature autour d'un bassin d'orage.

ZAE de la Mongie. Pays de Saint-Fulgent-les-Essarts.

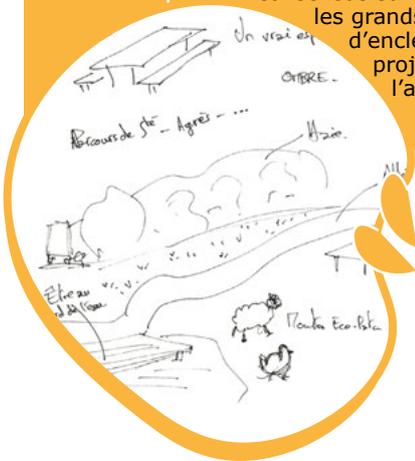


Corentin Bretin

Paysagiste-concepteur, Saint-Martin-des-Tilleuls. Intervenant lors de la consultation des salariés de la ZAE de la Mongie. Pays de Saint-Fulgent-les-Essarts.

Pour la consultation des salariés pour l'aménagement du bassin d'orage de la Mongie, plusieurs ateliers étaient proposés sur le temps du midi, le food truck présent en temps normal sur la zone industrielle nous rejoignait lors de ces moments.

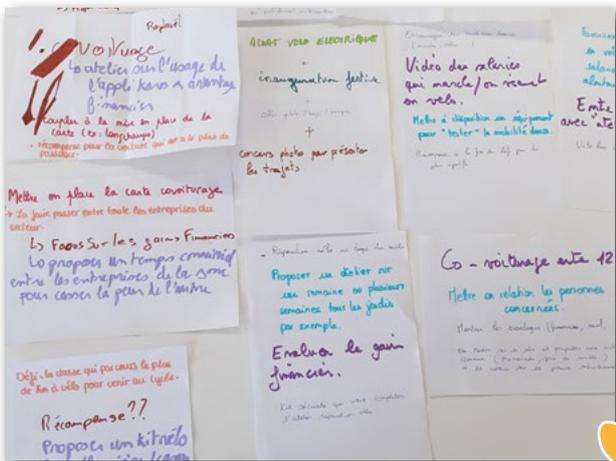
L'idée était de pouvoir échanger sur place avec les salariés, afin de se projeter avec eux sur ce qu'ils souhaiteraient faire dans ce parc lors de leurs pauses. Même si toutes les idées ne pouvaient pas être satisfaites (désolé pour la piscine olympique et le terrain de sports !), cela nous a permis de jauger les attentes des salariés sur ce site. Les dessins des salariés allaient dans la même direction, ils définissaient un programme que j'ai résumé dans un schéma du parc. Puis il a fallu traduire cela en mettant des épaisseurs et une matérialité dans le tracé des aménagements, en définissant l'emprise du chemin et son revêtement, la largeur de la haie et sa composition, etc. L'ambiance champêtre voulue sur ce lieu nous a orienté dans ces choix afin de proposer un lieu agréable et intégré dans l'environnement. L'intérêt de réunir les futurs utilisateurs sur le site en projet est d'avoir une première expérimentation du terrain et un retour direct des attentes. Sur ce cas précis, il y avait un consensus sur la façon d'aménager cet espace et ce qui y était attendu. Cela a confirmé les grands traits du programme et de l'esquisse. Ces moments permettent aussi d'enclencher une dynamique autour du site, en informant les salariés de ce projet et en les intégrant en tant qu'acteur. Cela ne peut que favoriser l'appropriation future du site.



Esquisses réalisées sur place, lors de la consultation. ZAE de la Mongie. Pays de Saint-Fulgent-les-Essarts.

1.7 Intégrer les habitants

Riverains, associations, habitants du territoire... chacun peut aussi être usager de cette zone avec les services qu'elle offre : lieu de passage, lieu de promenade, mitoyenneté, service de crèche, d'espace de coworking... Une consultation citoyenne peut être envisagée pour consulter les usagers sur leur vision de la ZAE et leur mode de vie et les intégrer à la démarche.





Vincent Lebreton
Responsable du Pôle Aménagement à la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

La mise en œuvre d'une démarche de coopération à différents niveaux (référents mobilités dans les entreprises, dirigeants des entreprises de la zone...) en amont et en parallèle du projet de requalification (infrastructures) permet de replacer l'enjeu de l'adaptation aux transitions climatiques et sociétaux comme ambition collective.

L'approche opérationnelle de la mise en œuvre collective du plan d'action favorise l'engagement de chaque acteur qu'il soit public ou privé.

Ateliers de consultation des usagers de la ZAE de Montifaut. Pays de Pouzauges.

2. INVENTORIER LES POTENTIELS DE BIODIVERSITÉ

Inventorier les potentiels de biodiversité est un préalable à la bonne réalisation des actions de renaturation. L'ensemble des ZAE qui ont fait cet état des lieux préalable le confirme.

2.1 Définir le périmètre d'étude

Il est important de définir la limite géographique du périmètre d'étude.

Parfois, le périmètre est évident car il est marqué par des limites physiques précises (périmètre routier, espace déjà aménagé). Parfois, il peut être étendu pour avoir un champ de vision plus large quand le moment du choix sera venu.

Il est important d'avoir une connaissance précise de la délimitation des espaces privés/ espaces dépendants de la collectivité afin de pouvoir envisager des actions mutualisées ou non et de définir les secteurs où il y a des opportunités d'actions sur des terrains gérés en régie.

Jocelyn Guibert

Directeur de l'ingénierie à la Communauté d'Agglomération Terres de Montaigu.

La réalisation du pôle tertiaire pour accompagner la réalisation d'un nouveau pont-rail et du boulevard des Écrivains qui vient permettre le bouclage du contournement de l'agglomération de Montaigu a permis d'étendre la réflexion à un aménagement plus global.

Terres de Montaigu est aujourd'hui propriétaire de fonciers industriels dans la continuité ouest du pôle tertiaire. Tous ces projets d'aménagement s'inscrivent dans le nouveau quartier Les Quais Saint-Hilaire.



Le périmètre de l'étude a été au-delà des premières esquisses d'aménagement du pôle tertiaire des nouveaux quartiers des quais Saint-Hilaire. Terres de Montaigu.



Christophe Hogard

Président de la Communauté de communes du Pays des Herbiers.

Définir un périmètre d'action cohérent : une volonté politique

Au Pays des Herbiers, la prise en compte de l'environnement dans les zones d'activités économiques est une préoccupation de fond. La mise en œuvre du Contrat Nature a ainsi été l'occasion de développer une approche globale consolidée par une meilleure connaissance de la biodiversité. Initialement limité à la seule zone EKHO 4, couvrant 26 hectares, nous avons rapidement décidé d'étendre le périmètre de l'inventaire de la biodiversité. Cette décision a donc conduit à un redéploiement stratégique des efforts sur l'ensemble des zones EKHO, soit 134 ha. Ce choix fort témoigne de notre engagement en faveur d'une approche globale et cohérente alliant conservation de la nature, mais également circulations douces, trames vertes et bocagères, zones tampons avec les secteurs résidentiels.

Il est essentiel de souligner que la sauvegarde de la biodiversité au sein d'une zone économique revêt une importance capitale. En effet, la biodiversité constitue le fondement même de notre économie, fournissant des éléments indispensables tels que la pollinisation des cultures, la régulation climatique, la purification de l'air et de l'eau, ainsi que la protection contre les phénomènes naturels extrêmes.

De plus, une biodiversité saine favorise la résilience des écosystèmes face aux perturbations environnementales et contribue à la stabilité des activités économiques, notamment dans les secteurs agricoles, forestiers ou encore touristiques. En préservant la biodiversité au sein de nos zones économiques, nous investissons dans notre avenir collectif, assurant la prospérité à long terme des communautés humaines et des écosystèmes qui les soutiennent.

2.2 Étudier le potentiel de biodiversité du périmètre d'action

Il s'agit d'études environnementales (inventaire faune, flore) réalisées par des experts qui peuvent notamment faire différentes mesures concernant :

- **les espèces patrimoniales** : les espèces protégées, menacées, rares, ou ayant un intérêt scientifique ou symbolique,
- **les espèces invasives** : appelées aussi Espèces Exotiques Envahissantes (EEE), elles désignent des espèces vivantes introduites hors de leur habitat naturel, et dont la prolifération peut provoquer des dégâts dans le milieu dans lequel elles s'installent,
- **les arbres remarquables** : arbres vivants exceptionnels par leur âge, leur dimension, leur forme,
- **les fonctionnalités écologiques** : la capacité d'un écosystème à assurer ses cycles biologiques (reproduction, repos, nourriture, déplacement...),
- **les sensibilités écologiques** : la combinaison de sa capacité à tolérer une pression externe (résistance) et du temps nécessaire à sa récupération suite à une dégradation (résilience),
- **les enjeux de la Trame Verte et Bleue** : l'objectif est de préserver et recréer les connexions paysagères nécessaires pour que la biodiversité puisse se disséminer et se reproduire.

Ces inventaires sont cartographiés, mis en perspective sur la ZAE avec les enjeux de création, de développement ou d'aménagement de celle-ci. La plupart des ZAE ont fait une étude de biodiversité plus ou moins détaillée en amont de la démarche.

Corridors écologiques et perméabilité du site.



Cartes des enjeux sur la ZAE de Montifaut, décrits grâce aux corridors écologiques inventoriés.
Pays de Pouzauges.

2.3 Définir les enjeux de biodiversité sur la ZAE et les priorités d'actions

Connaître le potentiel de biodiversité permet de définir les priorités d'actions adaptées à chaque zone d'activité en fonction de son contexte économique et de son écosystème.

C'est le point de départ de la démarche en permettant de :

- mettre avant des richesses patrimoniales et écologiques,
- faire du lien entre les corridors écologiques et les corridors humains,
- hiérarchiser les actions prioritaires,
- adapter les modes de gestion des espaces,
- communiquer sur la biodiversité du site par une meilleure connaissance partagée entre tous les usagers de la zone.



Chemin creux. Corridor fonctionnel pour la biodiversité sur la ZAE de Montifaut. Pays de Pouzauges.

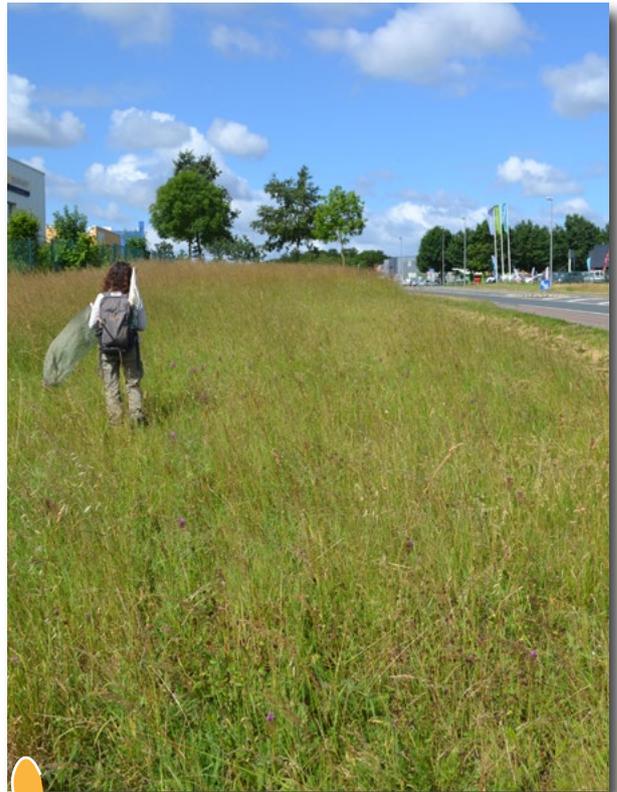


Sébastien Guillemard

Développeur Economique à la
Communauté de communes du
Pays de Chantonnay.

Le Pays de Chantonnay s'est engagé dans le Contrat Nature pour mener des actions expérimentales favorables à la biodiversité dans un espace d'activités : Polaris à Chantonnay. Polaris est le premier parc d'activités du territoire avec plus de 100 entreprises présentes et plus de 1000 salariés.

Mais avant d'agir, il faut connaître.
Une des premières actions a été de réaliser un inventaire de biodiversité.
Il est indispensable pour savoir de quoi on parle : quelle faune et flore sont présentes ? quel potentiel écologique ?
Cette étude a permis de mettre en avant les enjeux faune, flore et habitats naturels.
Nous avons découvert que nous avons des espèces d'orchidées magnifiques mais qui sont menacées par des pratiques de fauches non adaptées.
Cette étude a permis de sensibiliser les entreprises à ces enjeux.



Inventaire Faune-Flore en cours de réalisation sur la ZAE Polaris. Pays de Chantonnay.



Zone de nature. ZAE Ekho. Pays des Herbiers.

3. SE DONNER DES OBJECTIFS ET UN CADRE POUR L'ACTION

3.1 Orienter le projet en fonction de la phase de vie de la ZAE

Afin de répondre à l'évolution raisonnée des territoires en termes de disponibilité foncière et de maintien des trames vertes et bleues, les collectivités sont amenées à se poser des questions sur leur besoin de développement des zones d'activités économiques et à faire le choix de leur intervention : création, extension et/ou requalification⁷. En fonction de la phase de vie de la ZAE, les actions n'auront pas la même teneur.

1. La création : porter un projet nouveau

Créer un nouveau lieu d'activités, c'est l'opportunité de l'intégrer immédiatement aux enjeux de biodiversité du territoire. C'est un nouveau quartier qui peut naître dans une logique d'urbanisme, de paysage, d'architecture, dans un cadre et un environnement existants.



Antoine Chéreau

Président de la Communauté d'Agglomération Terres de Montaigu.

Situés autour de la gare de Montaigu Vendée, les Quais Saint-Hilaire sont la véritable porte d'entrée sur le territoire. Ce quartier nouveau qui a pour vocation d'accueillir du logement et des activités économiques est une opportunité foncière rare pour un territoire.

C'est aussi et surtout le fruit d'un travail de plus de 15 ans qui a commencé autour de l'amélioration de l'accès à la gare et de la rénovation du bâtiment voyageur. Ce nouveau quartier nous permet d'aménager un nouveau quartier d'habitat au sud, mais aussi une mixité d'activités au nord en requalifiant l'ancienne zone industrielle nord en réponse aux besoins des entreprises et des habitants.



Guy Girard

Vice président en charge du développement économique à la Communauté de communes du Pays de Mortagne.
Maire des Landes-Genusson.



Le Contrat Nature porté par le Pays de Mortagne intègre les zones d'activités économiques de Maunit, Gautreau, La Louisière, Puy Nardon situées sur la Commune de Mortagne-sur-Sèvre. Ce secteur nous semblait idéal dans la mesure où il concentre le plus grand nombre d'entreprises et de salariés sur le territoire.

En effet, on y dénombre environ 65 entreprises et 2000 salariés.
De plus, en 2018, le Pays de Mortagne a réalisé une extension de la ZAE de Maunit, d'une surface d'environ 15 hectares.
Dans le cadre de cet aménagement, un espace de 4 ha a été conservé par la Communauté de Communes et aménagé, afin de renaturer une zone humide et un espace de biodiversité.
Le Contrat Nature nous a donc permis d'expérimenter de nouvelles pratiques plus vertueuses pour la faune et la flore : gestion différenciée des espaces verts, éco pâturage, réduction du temps d'éclairage public, etc

2. L'extension : renforcer une zone existante

L'extension d'une ZAE existante permet l'aménagement d'espaces supplémentaires dédiés aux besoins grandissants de l'activité et des usagers en place.

Étendre une zone d'activités existante doit amener à se poser des questions : l'extension peut-elle mieux relier la zone à son territoire ? Peut-elle créer une continuité écologique avec les milieux environnants ?⁸

7. (Ré)inventer la zone d'activités, pour un aménagement durables des espaces d'activités, CAUE 44, 2011

8. Des zones d'activités de qualité - création, réhabilitation ou requalification : les bonnes questions à se poser, Guide à destination des porteurs de projets et des maîtres d'œuvre, PNR des Grands Causses, 2018

3. La requalification : renouveler une zone existante

Requalifier une ZAE existante, c'est renouveler un espace fragilisé malgré une position stratégique dans le territoire. C'est un moyen d'harmoniser l'attractivité économique et la qualité de l'image. C'est aussi le moment d'introduire d'éventuels nouveaux usages afin de renforcer la position de la zone dans son territoire.

Dans tous les cas, différentes échelles d'intervention et de portage méritent une attention : le site, l'organisation de la zone, l'aménagement des espaces communs, des lots (découpage, tracé, organisation), le gabarit des voiries, la délimitation des espaces verts, l'organisation des bâtiments. En liaison avec les entreprises déjà implantées sur le site, une réflexion peut porter aussi sur les clôtures, les espaces non utilisés, les parkings et les équipements de mobilité. Il peut être envisagé une reprise du foncier non mobilisable par les entreprises pour densifier la zone en compatibilité avec les enjeux environnementaux.

3.2 Préserver l'existant

La démarche ERC "Éviter, Réduire, Compenser" est un principe qui vise à prévenir autant que possible les risques d'incidences négatives de certains projets et documents de planification sur l'environnement. Elle se met en œuvre en priorité à la source, c'est à dire avant la réalisation du projet ou la mise en œuvre du document de planification.

Pour les projets, il s'agit ainsi :

- prioritairement, **d'éviter** les atteintes prévisibles à l'environnement,
- à défaut de pouvoir éviter certaines de ces atteintes, d'en **réduire** la portée,
- et en dernier recours, de **compenser** les atteintes qui n'ont pu être ni évitées ni réduites.

Aussi est-il préférable d'éviter certaines zones comme des zones humides, des haies patrimoniales ou des bosquets même si elles ne font pas partie de procédures réglementaires, afin de prolonger les corridors écologiques de la Trame Verte et Bleue.

Claudie Bonnet

Responsable du Pôle Aménagement Développement à la Communauté de communes du Pays de Saint-Fulgent-Les Essarts.



Le Vendéopôle de la Mongie est la zone d'activités industrielle et logistique principale du territoire.

Créée en 1998, elle comptabilise aujourd'hui plus de 30 entreprises où travaillent quotidiennement plus de 2000 salariés. La Communauté de communes s'est engagée dans la démarche Contrat Nature avec pour objectif la requalification de cette zone qui dispose de nombreux atouts (paysage, accessibilité...) pour en faire un site pilote et exemplaire. Le sujet de la biodiversité n'est pas le plus simple pour susciter l'engagement des entreprises. Ainsi, la collectivité a fait le choix d'intégrer cette thématique dans un réflexion globale et multi-thématique pour le réaménagement de la zone : sécurité, stationnement, mobilités douces, synergies énergétiques, mutualisation de services, ... Une approche novatrice a également été mise en place en intégrant une véritable concertation des chefs d'entreprises et des usagers de la zone pour définir ensemble le programme de réaménagement et favoriser les chantiers participatifs pour les écrans de nature destinés aux salariés.



Travaux de groupe lors de la concertation des chefs d'entreprises pour définir le programme de réaménagement de la zone.



Préservation d'une haie à forte valeur patrimoniale au cœur de la ZAE de la Mongie. Pays de Saint-Fulgent-les-Essarts.



Roselyne Phlipart

Vice-présidente de la Communauté de communes du Pays des Herbiers, chargée du développement durable et de l'agriculture. Maire de Vendrennes.

La réflexion conduite dans le cadre du Contrat Nature a permis d'organiser une succession d'espaces de pâtures, de vergers et de prairies fleuries en bordure comme en plein cœur des zones d'activités EKHO.

260 plants de variétés fruitières ont ainsi permis la création de 1.7 ha de vergers, et 1400 plants pour recomposer des haies bocagères qui participent à la végétalisation de l'itinéraire cyclable. Le travail d'inventaire et de caractérisation des espaces a même conduit la collectivité à retirer de la commercialisation économique une parcelle de 7200 m² qui présentait des habitats caractéristiques de zone humide. Ces actions concrètes ont été guidées par un inventaire 4 saisons réalisé au préalable, permettant à la collectivité de disposer d'une connaissance affinée de la biodiversité présente sur le site. Cette démarche volontariste a révélé la présence d'espèces patrimoniales et notamment 22 espèces d'orthoptères dont le criquet ensanglanté, espèce caractéristique des zones humides. L'ensemble de ces éléments va alimenter l'accompagnement des entreprises qui souhaiteront s'engager à leur tour dans la prise en compte de la biodiversité aux abords de leur lieu de travail.

3.3 Agir dès la commercialisation de la ZAE

L'intégration des enjeux de biodiversité peut se concevoir dès les premières phases d'échanges avec les entreprises dans le processus de commercialisation.

- **Découper des terrains à la demande** : les lots prédécoupés n'offrent pas de souplesse, ni pour l'entreprise, ni pour la collectivité. Dans une logique de densification, dialoguer avec les entreprises permet de déterminer avec elles leurs besoins fonciers : besoins en stationnements, surface de bâtiments, surface pour une future extension éventuelle, etc.

- **Sensibiliser les entreprises à la démarche environnementale** appliquée au projet d'aménagement afin de partager des intérêts communs qui permettront de concilier au mieux besoins de l'entreprise et économies de surface.
- **Mettre en avant les atouts environnementaux de la zone** comme facteurs d'attractivité (mobilité, intégration paysagère, biodiversité...) et de bien-être des salariés.

Sébastien Guillemard

Développeur Economique à la Communauté de communes du Pays de Chantonnay.



Il est indispensable de sensibiliser les chefs d'entreprises à la biodiversité lorsqu'ils ont des projets de construction ou de modernisation de leurs bâtiments.

Bien trop souvent, ces enjeux ne sont pas pris en compte : on clôture l'intégralité de la parcelle empêchant la faune de circuler, on prévoit un éclairage perturbant la faune... Pourtant des solutions existent : créer un passage dans les clôtures pour laisser circuler les animaux, supprimer ou réduire l'éclairage, créer des parkings végétalisés pour laisser l'eau s'infiltrer, planter des haies bocagères... Accompagné d'un artiste illustrateur, nous avons créé un guide d'émerveillement pour donner envie de passer à l'action. Quelques dessins peuvent avoir plus d'impact qu'un long document. Ce guide a été conçu en transversalité avec le service aménagement, le CAUE, le CPIE Sèvre et Bocage et avec l'appui d'un chef d'entreprise. Il est remis à toutes les entreprises ou porteurs de projets qui ont un projet de construction, de rénovation ou de modernisation de leur bâtiment.

L'utopie est le prélude au changement...

Cette illustration concerne un panel d'aménagements pour limiter davantage d'actions en faveur de la nature et intégrer les zones économiques de demain.



Eric Hervouet

Vice-président en charge de l'économie, la formation et l'Innovation à la Communauté d'Agglomération Terres de Montaigu.

Les Quais Saint-Hilaire forment un quartier accessible, vivant et installé dans un environnement paysager.

C'est en expliquant l'ambition de ce quartier : développer le train, les mobilités douces, accueillir une diversité d'activité pour créer un lieu de vie agréable dans un environnement préservé à l'image du territoire que nous avons les meilleurs arguments pour expliquer le parti pris environnemental de la commercialisation des lots : préservation d'espace de jardin, limitation du nombre de stationnement à la parcelle, ...

Esquisse montrant dans le cahier de prescription la perméabilité de la trame verte entre les futurs bâtiments tertiaires en projetant des espaces de jardins entre ceux-ci. Quais Saint-Hilaire. Terres de Montaigu.



Extrait du guide d'émerveillement à destination des entreprises de la ZAE de Polaris. Pays de Chantonnay.



PARTIE 3

LES BONNES PRATIQUES

Comment agir ?

1

Des solutions techniques

2

Créer des opportunités de rencontres dans des espaces de nature

3

Sensibiliser et communiquer auprès du public, mobiliser et impliquer les acteurs

1. DES SOLUTIONS TECHNIQUES

1.1 Préserver le foncier

Réserver et économiser le foncier pour préserver le patrimoine et la biodiversité existants sont plus économiquement et environnementalement pertinents que réparer, recréer, compenser.

Il est donc plus pertinent d'aller vers des solutions qui permettent de consommer moins de foncier, comme par exemple :

- s'implanter sur des espaces dégradés : espaces ayant des sols pollués, des friches non bâties, des paysages fragmentés,
- construire des locaux avec des fonctionnalités réversibles pour une seconde phase de vie,
- s'implanter dans des locaux vacants.



Raphael Le Péron

Coordinateur de projets urbains à la Communauté d'Agglomération Terres de Montaigu et à la ville de Montaigu-Vendée

L'aménagement du pôle tertiaire anticipe les enjeux de rationalisation et de préservation du foncier.

L'opération inscrit les bases d'un aménagement plus économe en foncier avec une densité plus verticale, limitant le stationnement à la parcelle en favorisant son inscription à rez-de-chaussée et invite à des formes collectives de stationnement mutualisé.

Parce que l'accès au foncier deviendra plus exigeant, Terres de Montaigu a réalisé l'acquisition de friches industrielles autour de la gare. Ces terrains seront aménagés, paysagés. Ils seront le vivier d'un foncier économique rare en centralité.



Afin d'optimiser la surface des ZAE, on pourra :

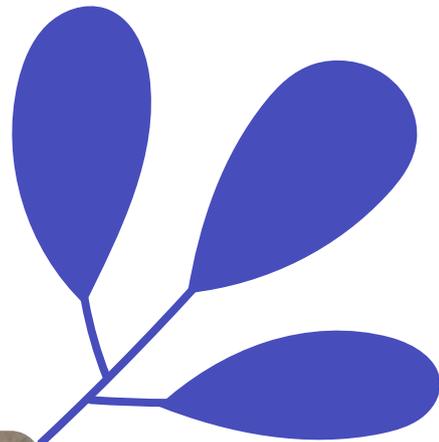
- limiter l'emprise des voiries et partager les équipements comme les parkings,
- construire des locaux d'activités en copropriété, des bâtiments pour la location (pépinière) afin de mutualiser les bâtiments et les espaces communs,
- surélever le bâti afin d'avoir moins d'emprise foncier pour la même surface d'utilisation.

Vincent Lebreton

Responsable du Pôle Aménagement à la Communauté de communes du Pays de Pouzauges



Poser comme opportunité d'anticiper la réduction de l'extension foncière, la mutualisation de certains usages (stationnement, production d'énergie, espace de détente, de fraîcheur et de respiration) devient un challenge collectif engageant les entreprises au côté de la collectivité et des usagers.



Parking sur 4 niveaux afin de mutualiser les espaces et de réduire les parkings à la parcelle sur le pôle tertiaire du quartier des Quais Saint-Hilaire. Terres de Montaigu.

1.2. Renaturer les pelouses et les bordures par la gestion différenciée des espaces verts

1. Où commencent les espaces verts ?

Sur une ZAE, il existe des espaces qui ne remplissent aucune fonction économique, mais qui peuvent être valorisés pour la biodiversité, par exemple le long des rues, pistes cyclables, talus, terrains vagues, abords des bâtiments.

Ces espaces peuvent accueillir une végétation spontanée. La végétation naturelle est diverse car elle s'adapte au milieu (sec ou humide, ensoleillé ou ombragé)... Les animaux s'y installent ou viennent s'y nourrir : invertébrés, petits mammifères, oiseaux... Ces chemins et talus forment des couloirs de milieux naturels, essentiels aux déplacements des espèces et au brassage génétique. Ces corridors écologiques connectent les habitats et les populations d'espèces, c'est un premier niveau de la trame verte.

2. La gestion différenciée des espaces verts

Elle consiste à ne pas intervenir partout en même temps et au même niveau. C'est donc un outil essentiel pour maintenir un niveau de biodiversité satisfaisant.

La gestion différenciée s'organise en plusieurs étapes⁹:

- **analyse de l'existant** : inventaire **quantitatif** (connaissance du patrimoine et de la typologie des espaces verts : accompagnement de voiries, parcs, espaces naturels aménagés, arbres d'alignement...) et **qualitatif** (définition des ambiances, des fonctions, de la biodiversité, des problématiques),
- **détermination des objectifs** environnementaux, culturels, sociaux et économiques,
- **attribution des codes et prescriptions d'entretien** : pour chaque type de code (1 : espaces horticoles; 2 : espaces jardinés; 3 : espaces rustiques; code 4 espaces naturels; code S: espace spécifique), définir des modalités d'entretien spécifique, des fiches actions pour chaque code afin de cartographier, planifier,
- **communication** : formation des agents, sensibilisation des concepteurs, sensibilisation des habitants,
- **suivi** : faire remonter les dysfonctionnements, mettre en place des indicateurs pour suivre la démarche au niveau technique et scientifique et inscrire la démarche dans le temps.



*Cheminement pour piéton dessiné avec un passage de tonte suffisant pour le passage et laissant la place à la flore spontanée pour se développer.
Les Quais Saint-Hilaire. Terres de Montaigu.*

Claire Gouhoury

Technicienne Aménagement paysager à la Communauté d'Agglomération Terres de Montaigu.

L'entretien des espaces en gestion différenciée n'est pas une science exacte.

En zone économique, les critères à prendre en compte sont différents par rapport aux zones d'habitation. Par exemple, des zones boisées sont utilisées comme espace pour déjeuner. Ou encore des débroussaillages plus réguliers en période de sécheresse sont à prévoir à proximité des entreprises présentant des risques importants d'incendie. Cela permet une meilleure prise en compte de ces particularités d'entretien donc une meilleure acceptation de la gestion différenciée par les entreprises.

La mise en place d'une gestion différenciée engendre souvent des changements de pratiques qui nécessitent des adaptations¹⁰ : formations des équipes, changement de matériels, modification des plannings. La mise en place de cette gestion différenciée peut être faite en régie ou sous-traitée. Une vigilance importante est à avoir quand l'entretien des espaces est confié à des entreprises de services sous-traitantes (modification de contrats, temps d'appropriation des sous-traitants du terrain et des pratiques, vérification de la bonne réalisation des prescriptions).

Une formation autour de la flore sauvage pour mieux connaître la richesse des milieux peut être proposée aux équipes techniques.

On peut aller plus loin que la simple fauche différenciée en appliquant d'autres bonnes pratiques :

- laisser des **zones refuges** qui permettent à la faune d'accomplir son cycle biologique en offrant un abri et une nourriture hivernale ,
- faucher et exporter pour **limiter la décomposition** des matières organiques,
- **régler les hauteurs de coupe** à 10 cm au moins pour que les chaînes alimentaires subissent le moins de dommages possible.



Gestion différenciée afin de laisser la prairie avec orchidées se développer sur la ZAE de Polaris. Pays de Chantonnay.

La mise en place de la gestion différenciée est un projet qui permet de décloisonner les espaces privés et publics en adoptant les mêmes pratiques.

1.3 Aller du pâturage à l'éco-pâturage

L'éco-pâturage est un complément à la gestion différenciée des espaces verts en ajustant les modes d'entretien à la typologie de chaque lieu.

Ainsi, de nombreux sites (coulée verte, bassin d'orage...) font partie intégrante de la panoplie des espaces verts à gérer, avec la volonté d'y apporter une gestion naturelle, en limitant les interventions mécaniques ou humaines.

De plus, l'éco-pâturage peut être une réponse au besoin social de faire revenir la nature et la vie au cœur d'une zone d'activité. La présence animale vient réaffirmer le côté « campagne » initial.

Enfin, l'éco-pâturage, quand il est rationalisé, est au service de la protection de la biodiversité : maintien d'un milieu ouvert, gestion sélective et douce des plantes, maintien d'une trame bocagère au cœur des ZAE en facilitant l'entretien des abords des haies, des ruisseaux, des bâtiments.

Pour les différentes étapes, il est nécessaire de s'appuyer sur des compétences qui peuvent exister soit chez un prestataire extérieur soit, plus rarement, en régie interne.



François Papin

Chef du service Développement durable et mobilités à la Communauté de communes du Pays des Herbiers.

Au regard de son potentiel arboré, la zone Ekho est représentative du bocage et marque ainsi l'identité paysagère du lieu.

Chênes têtards, prunelliers et autres érables champêtres sont quelques essences représentatives de la trame bocagère du Pays des Herbiers. Les accompagnements de voiries et les abords de la zone doivent être gérés de manière raisonnée pour mettre en valeur l'ambiance champêtre du lieu et préserver les continuités écologiques nécessaires aux déplacements des espèces animales à l'intérieur de la zone. Les parcelles délaissées qui ont été plantées en vergers ou en haies bocagères dans le cadre du Contrat Nature vont intégrer un plan de gestion différenciée des espaces verts mis en place dans la zone industrielle. L'état de connaissance de la biodiversité réalisé en amont de l'étude va guider la mise en œuvre de ce plan de gestion en mettant l'accent sur l'accompagnement et la sensibilisation des usagers.



Espaces de vergers plantés dans la zone Ekho qui fera l'objet d'une gestion différenciée

¹⁰ [Guides des alternatives pour l'entretien des espaces publics. Fredon Bretagne. 2018.](#)



Thomas Schabaille

Chargé de Mission écologie Industrielle Territoriale à la Communauté de communes du Pays de Mortagne.

Nous avons opté pour une gestion différenciée des espaces verts de nos zones d'activités, notamment avec la mise en place d'éco-pâturage.

Inhérent à la zone qu'ils pâturent, le choix des animaux est primordial pour un entretien approprié de la zone (végétation présente, topographie, présence d'une zone humide, jeune plantation etc.). L'éco-pâturage en zone d'activités économiques nécessite des observations complémentaires à prendre en considération lors de la phase préparatoire.

En effet, il s'agit de faire cohabiter des animaux (chèvres, moutons, bovins) avec des activités humaines. Chacun avec un rythme et des besoins qui doivent être considérés comme un ensemble systémique. Il faudra par exemple être attentif aux périodes de grainages des chardons, à la présence de chiens de garde sur certaines activités et aux clôtures communes. Pour répondre à ces spécificités, nous avons par exemple additionné à l'éco-pâturage, une fauche pour prévenir l'extension du chardon, ajouté une clôture électrique pour maintenir une distance de sécurité avec des animaux de garde.

Si ces éléments sont sécurisés au départ, très rapidement sont perçus les externalités positives à l'éco-pâturages au milieu des entreprises. Les animaux sont un facteur de bien-être des salariés de la zone, contribuent à sanctuariser les espaces qu'ils occupent et deviennent des acteurs à part entière de la zone à un point tel, que nous recevons les informations en avant-première : nouvelles naissances, rotations des espaces par exemple.

1. Quel milieu pour quel type d'éco-pâturage ?

Afin de définir l'éco pâturage adapté, il faut en amont répondre à différentes questions :

- Quelles sont les caractéristiques de l'espace : humide, en pente... ?
- Quelle est la surface concernée ?
- Quelle est la typologie de sol et la végétation qui s'y développe ?
- Y a-t-il la présence d'espèces remarquables ? Sur quelles parcelles ?

- S'agit-il d'espaces publics, privés ou mixtes ? Y a-t-il une mutualisation des espaces ? Y a-t-il une mutualisation des clôtures ? (grillages déjà en place ou non)
- Quels sont les résultats attendus en terme visuel ? Et en terme d'accroissement ou de maintien de biodiversité ?

2. Définition des modalités de gestion technique

En fonction du contexte, il faudra prévoir un chargement fort ou faible, un pâturage tournant ou non, des animaux rustiques ou non...

Type d'animaux	Limites	Avantages
Moutons Type de races rustiques à privilégier Landes de Bretagne Ouessant	Nécessite une très bonne clôture. Peu adapté aux milieux humides. Nécessite un entretien des animaux : tonte. Prendre en compte le risque de vol des animaux	Bonne valorisation de la végétation, rendu intéressant : sélectionne peu, mange tout type de végétaux. Manipulation plutôt facile Peu besoin d'eau Adapté à la gestion de petites surfaces Consomme les jeunes rumex et petits chardons voire ronce et ortie.
Chèvres	Nécessite une très bonne clôture avec un fil électrique en plus du grillage. Risque d'écorçage des arbres. Animal fugueur.	Forte capacité d'ouverture du milieu, consommation de ligneux. Très docile, fort intérêt pédagogique, social. Contrôle plantes invasives Peu besoin d'eau
Vaches	Logistique liée à la manipulation des animaux complexe. Risque de dégradation du couvert végétal par piétinement en cas d'intempéries Nécessite de grands espaces Problèmes de mouches Risques d'accidents importants en cas de fuite des animaux	Mise en place des clôtures peu couteuses. Bonne valorisation de la végétation, rendu intéressant
Ânes	Favorise des zones de refus. Peut occasionner du bruit	Bonne valorisation de la végétation, rendu intéressant Bonne capacité de réouverture de milieu en cours d'enrichissement. Mise en place des clôtures peu couteuse. Bonne capacité d'entretien de terrains en pente. Fort intérêt pédagogique, social.
Chevaux	Crée des zones de refus Cout d'entretien des animaux élevé.	Bonne valorisation de la végétation Mise en place des clôtures peu couteuses. Fort intérêt pédagogique, social.

Figure 1 : Choix des animaux en éco-pâturage en fonction des attendus



M. et Mme Bellouard

La tondeuse qui Broute, éco-pâtureurs sur la ZAE de Maunit, Pays de Mortagne.

Le site de 30 000 m² accueille depuis 18 mois des animaux sélectionnés pour leur adaptabilité aux zones humides.

L'entretien par éco-pâturage est donc assuré par une quinzaine de moutons Scottish Black Face et quatre vaches de race Galloway. Cette saison a même vu naître 6 agneaux qui entretiendront d'autres parcelles de la collectivité l'année prochaine.



Moutons Scottish Black Face, très adaptés à l'éco-pâturage en zone humide, comme c'est le cas sur la ZAE de Maunit. Pays de Mortagne.

Richard Baron

Co-directeur de l'entreprise SAFE 85. ZAE la Mongie, Saint-Fulgent-Les Essarts.



L'entreprise SAFE compte 73 personnes et est spécialisée dans la Sécurité des Hommes et des biens. Elle propose des prestations de prévention, d'installation et de formations.

Quand la collectivité a abordé la mise en place de l'éco-pâturage, l'entreprise a tout de suite adhéré afin de s'impliquer dans cette initiative locale. Nous sommes dans une démarche RSE et l'éco-pâturage s'est donc inscrit dans notre plan d'actions. La RSE est aujourd'hui aussi importante que la production, on parle de la performance globale de l'entreprise et il faut qu'on transforme nos modèles économiques.

C'est la multiplication d'initiatives qui nous permet d'agir et d'aller plus loin en abordant des sujets sur lesquels nous ne serions pas allés seuls. Les sujets pour l'entreprise sont multiples, la collectivité a été facilitatrice par la rédaction d'un cahier des charges et la consultation des prestataires. C'est une bonne action pour l'environnement, ce n'est pas plus cher pour l'entreprise et c'est aussi un facteur d'attractivité et d'image pour l'entreprise. L'ensemble de ces éléments nous a décidés !

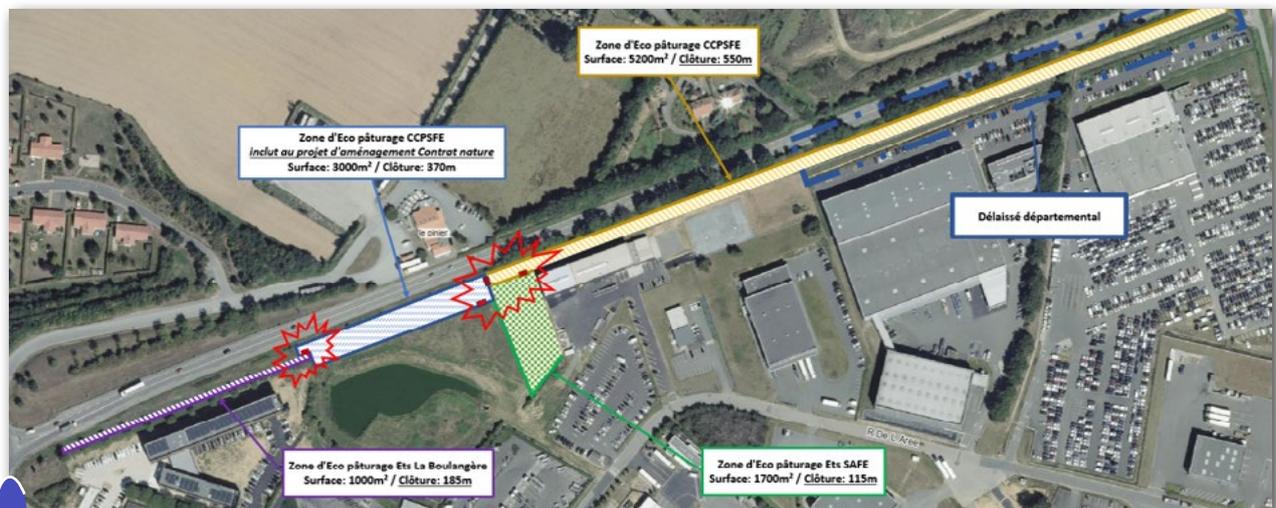
3. Mise en œuvre des enclos à animaux

Cela représente un coût non négligeable du projet. Il faut compter en moyenne 10€ par mètre linéaire. Il va dépendre des animaux, mais aussi du souhait du rendu esthétique. Pour l'enclos défini, l'accès à l'eau, la présence d'ombre ou encore la création de zones de contention pour le déplacement des animaux peuvent être à prévoir. Plusieurs parcelles, privées et publiques, peuvent être mutualisées pour agrandir la zone d'éco-pâturage. Les clôtures, existantes ou à mettre en place, peuvent être mises en commun pour limiter les coûts.

4. Mise en place d'une convention avec le prestataire

Pour contractualiser les modalités de gestion de l'éco-pâturage, il est nécessaire de mettre en place une convention avec le prestataire, notamment pour le suivi sanitaire et administratif (déclaration de l'éleveur, identification des animaux, information des mouvements, déplacement d'animaux, tenue du registre d'élevage, vétérinaire référent, assurance...). Parfois le prestataire peut aussi mettre en place des actions de sensibilisation supplémentaires (affichage, réunion de sensibilisation).

L'éco-pâturage peut être considéré comme une prestation de service. Néanmoins si l'objectif est de laisser sa place à la biodiversité, il faut aussi que cela soit bien défini dans la convention pour s'assurer que les rotations se feront de manière adaptée et que la richesse des milieux sera prise en compte ou développée.



Zone d'éco-pâturage mutualisée sur la ZAE de la Mongie entre parcelles d'entreprises (ex: La Boulangère, SAFE) ou d'espaces publics de l'EPCI ou du département. Pays de Saint-Fulgent-les-Essarts.



Sébastien Brin

Écopaysagiste à Sèvremont et sur la ZAE de Montifaut, Pays de Pouzauges.

En terme d'accueil de biodiversité, tous les sites n'ont pas les mêmes potentialités. Un des premiers enjeux est la connexion au paysage qui permet des "échanges de nature" : des arrivées et des départs de faune et de flore via les liens paysagers type haie, ruisseau...

De l'importance du gîte et du couvert: les entreprises ont pour la plupart des problématiques et budgets anti-rongeurs. La table est prête pour les renards, chouettes, faucons...mais où mettre leur nid s'ils ne disposent d'aucune loge ? Dans les ZAE, je propose un travail de fond pour la pose de gîtes et nichoirs.

L'écopâturage est maintenant bien accepté, de nombreux sites ne sont d'ailleurs plus broyés du tout. Néanmoins, il manque souvent encore une mixité de milieux fermés ou complémentaires favorisant le gîte et le couvert tels les haies, ronciers et surtout mares même petites.

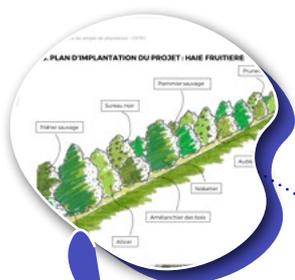
Avec l'écopâturage, les entreprises bénéficient toujours de toute leur surface d'exploitation et limitent donc les aménagements annexes.

1.4 Planter, replanter

Un aménagement paysager en ZAE peut avoir plusieurs fonctions¹¹:

- **insertion paysagère**, brise-vue, ornement, limite séparative, parking végétalisé,
- **continuité écologique** avec le milieu proche, coulée verte, corridor biologique, participation à la trame bleue et verte, habitats naturels, bocage,
- **fonctionnalité physique** : brise-vent, effet lisière, couvre-sol, rôle hydraulique, rôle épurateur, milieu tampon, protection des bâtiments (ombre), stockage de carbone, maintien du sol,
- **loisirs**, éducation à l'environnement, espace de détente, aire de pique-nique,
- **nourriciers** : productions vivrières, productions fruitières.

Un même aménagement peut avoir plusieurs fonctionnalités. La haie bocagère peut servir de brise-vue pour l'insertion paysagère, d'habitat naturel, d'absorption des eaux de surface, de stockage de CO₂.



De l'esquisse à la plantation d'une haie à CFTFI, entreprise de la zone de Montifaut. Pays de Pouzauges.

Sébastien Chaigneau

co-dirigeant de l'entreprise,

et Romain Bernard,

Responsable Qualité-Santé-Environnement de l'entreprise CFTFI.
ZAE de Montifaut, Pays de Pouzauges.



Le projet "Une entreprise qui porte ses fruits" a permis de répondre à plusieurs attentes chez CFTFI : tempérer l'exposition au soleil sur notre zone de repos et de repas, permettre aux salariés de récolter des fruits durant l'année, faire découvrir ou redécouvrir des espèces de fruits un peu oubliés de tous, créer un couloir vert permettant de connecter une haie à un espace naturel existant et favoriser la biodiversité en végétalisant un espace urbain libre.

Les étapes du projet ont été, avec les partenaires, de définir le projet, rechercher les prestataires, acheter les plants, préparer les sols, planter et définir les conditions de suivi et d'entretien post plantation.

3 types de plantations ont été intégrés :
Une haie fruitière (avec des essences de fruits en limite de propriété)
Un massif comestible (plantation d'arbustes à fruits comestibles autour de la terrasse en bois CFTFI)
Une haie de cloisonnement (haie fruitière permettant de cloisonner l'espace repas extérieur)

Un appel a été lancé auprès des salariés pour réaliser la plantation sur leur temps de travail.

¹¹ Guide IDEA Ille et Vilaine. Conception et gestion des aménagements paysagers-Parcs d'activités d'Ille et Vilaine, février 2012.

1. Des recommandations avant de passer à l'action

Avant de construire un aménagement, il faut veiller à bien réfléchir à sa pertinence : quels sont les objectifs ? Quelle localisation sur le site ? Quelle fonction ? Quelle composition ? Quel entretien ?

L'analyse paysagère sera le prélude à cette action par la lecture du paysage (sensorielle, descriptive) et par la compréhension de celui-ci (dimensions historique, économique, géographique, géologique, climatique, topographique, hydrologique...)

Le paysage ne s'apprécie pas que du point de vue esthétique. Sa dynamique et les fonctions de chacun des éléments naturels qui le composent sont à l'origine de son apparence et de sa richesse.

Plusieurs questions doivent ensuite être posées pour planifier la mise en place de ce paysage :

- Quand planter ? Avant aménagement, après aménagement ?

- Dans le temps, quel sera l'entretien à prévoir ? Comment intégrer cet espace dans le plan de gestion différenciée ?
- Comment limiter les fractures du paysage ?
- Comment valoriser les espaces délaissés ?

Les fractures de paysage se situent souvent entre l'espace public et l'espace privé, l'objectif étant de limiter les discontinuités :

- publiques : intégration paysagère de la ZAE, limite cohérente avec l'environnement immédiat, partie franchissable
- privées : sentiment de propriété, sécurité, clôtures, haies champêtres ou horticoles à vocation ornementale.

De plus, les espaces laissés en évolution libre sont mieux acceptés lorsqu'ils sont valorisés par un panneau indiquant l'intérêt de la démarche et les espèces que l'on y retrouve, des visites d'espaces en compagnie de naturalistes, entomologistes ou botanistes.



Claire Gougoury

Technicienne aménagement paysager à la Communauté d'Agglomération Terres de Montaigu.

Le pré-verdissement est un enjeu réel dans le cas de la création d'une nouvelle zone d'activités.

Cela permet d'assoir le contexte environnemental dans lequel les entreprises vont s'installer. La plantation des arbres et des haies bocagères est une priorité. Cependant certaines implantations méritent une réflexion de l'équipe projet. Nous avons fait le choix de planter les arbres de rue mais de ne pas planter les haies en limite de propriété qui pourraient être endommagées lors des travaux de construction. Seule une parcelle a été plantée selon les plans définitifs afin de servir d'aménagement témoin.



Préverdissement du futur quartier Saint-Hilaire avant l'arrivée des entreprises. Terres de Montaigu.



François Papin

Chef du service Développement durable et mobilités. Communauté de communes du Pays des Herbiers.

La collectivité a fait le choix de faire appel à un cabinet d'architecte paysagiste pour réaliser une étude paysagère avant de s'engager dans la renaturation des espaces publics de la zone.

L'objectif était de mieux connaître les entités paysagères de la zone en s'appuyant sur un regard extérieur. Une analyse des différentes unités paysagères, notamment à partir de leurs atouts et faiblesses écologiques, était demandée en tenant en compte des besoins des usagers de la zone et notamment des enjeux de mobilités. L'inventaire de biodiversité préalable réalisé par le CPIE Sèvre et Bocage est venu compléter le rapport final présenté aux élus. Ce rapport prévoyait également des esquisses de plantations, une programmation de travaux et des préconisations de gestion écologique des espaces publics.

2. Privilégier les espèces locales

Il existe des bonnes pratiques pour le choix de la palette végétale.

- Planter des espèces locales, dont les caractéristiques sont adaptées aux propriétés du milieu (sol, humidité, exposition aux vents, exposition à la luminosité, parasites présents), c'est s'assurer de la bonne reprise des végétaux après la plantation¹². Les végétaux les mieux adaptés à nos sols sont ceux qui poussent aux alentours. Privilégier les plantes locales, c'est aussi favoriser aussi la faune locale.
- Privilégier les plants issus de serres horticoles locales dans la mesure du possible en se renseignant sur l'origine des plants, sur les labels utilisés (marque Végétal Local, certification plante bleue)
- Les plantes invasives ou Espèces Exotiques Envahissantes (EEE) sont à proscrire des programmes de plantations ou à contenir si elles sont déjà bien présentes sur un site¹³. Pour rappel, une EEE est une espèce introduite par l'homme volontairement ou involontairement sur un territoire hors de son aire de répartition naturelle, et qui menace les écosystèmes, les habitats naturels ou les espèces locales.
- Penser aux semis : l'espace peut être enrichi par la mise en place d'espaces mellifères et de prairies fleuries.¹⁴

3. Laisser travailler la nature pour vous

Pas besoin d'utiliser beaucoup d'énergie pour utiliser la végétation déjà en place pour structurer les lignes de force de la ZAE ! Les haies bocagères déjà en place ou les espaces boisés peuvent structurer l'aménagement de la ZAE. Laisser des arbres morts permet aussi de créer des zones refuges.

On peut utiliser la restauration écologique passive pour les espaces pas ou peu fréquentés en laissant la végétation spontanée se développer et trouver sa place dans les aménagements paysagers. Cela est possible en intervenant au minimum pour l'entretien des espaces peu fréquentés.

Si aucune perturbation ne survient, l'équilibre en termes de richesses d'espèces végétales est atteint au bout de 4 ans environ sur un terrain laissé à nu.



Raphael Le Péron

Coordinateur de projets urbains à la Communauté d'Agglomération Terres de Montaigu et à la ville de Montaigu Vendée.

Le nouveau quartier s'inscrit pour partie dans un bocage à qualifier.

Les haies existantes sont le squelette de la trame urbaine de la partie sud du quartier. Les haies sont préservées et de nouveaux espaces paysagers seront créés. Des mesures de protection ont été établies et font l'objet d'un suivi annuel.

Un pré-verdissement a été réalisé.

Il s'agit de prolonger les haies bocagères existantes au sein du pôle tertiaire. Le réseau de voiries douces vient l'accompagner.



Continuité assurée entre les haies existantes et les nouvelles haies plantées sur les Quais Saint-Hilaire. Terres de Montaigu.



Sauterelle immature sur une friche de la ZAE de Montifaut. Pays de Pouzauges.

1.5 Désimpermeabiliser pour favoriser le cycle naturel de l'eau et la vie du sol

La trame bleue qui concerne le milieu aquatique se trouve confortée si on l'associe à la trame brune, c'est-à-dire celle liée à la vie du sol. Bien connaître la nature du sol est nécessaire pour orienter son usage (foncier agricole de qualité, milieux épura-teurs, sites d'intérêts biologiques, sites adaptés aux activités économiques à développer). Le sol doit également être au cœur des préoccupations dans les sujets qui touchent à la biodiversité. En effet, c'est un lieu de vie à la base des chaînes alimentaires des écosystèmes et c'est aussi un élément régulateur de nombreux cycles : de l'eau, de la chaleur, du carbone...

1. Le sol est un lieu de vie

Le sol recycle la matière organique tombée au sol en éléments minéraux, c'est la minéralisation. Ensuite, les végétaux se procurent ces sels minéraux pour fabriquer leur propre matière organique. Une poignée de terre comprend plus d'êtres vivants que d'êtres humains sur terre ! On y trouve des vers, des cloportes et des myriapodes mais aussi des collemboles, des acariens ou encore des bactéries, des champignons et des algues ... La minéralisation faite par ces organismes vivants nourrit le sol et permet de nourrir les plantes qui y sont implantées. Pour prendre soin de la vie (visible et invisible) du sol, il faut le protéger en le paillant et en y apportant de la matière organique fraîche.

Afin de développer la « trame brune », il est préférable de planter les arbres en bandes ou en bosquets continus, d'éviter les arbres isolés sur les places, les trottoirs et de réduire le tassement du sol.

2. Le sol et le cycle du carbone

Le sol est un puits de carbone. Un être vivant est fait de matière organique, composée à 58 % de molécules de carbone. Plus un sol est vivant, plus il stocke du carbone. Les sols du monde contiennent sous forme de matière organique 1 500 milliards de tonnes (GT) de carbone soit plus que le stockage dans l'atmosphère (750 GT) et les végétaux (650 GT) réunis. Les changements d'affectation des sols modifient les stocks de carbone des sols.

Pour préserver le cycle du carbone, il faut favoriser le couvert végétal sous toutes ses formes, végétaliser les noues de réception des eaux pluviales, planter une partie des bassins d'orage, planter des bandes enherbées ou des haies en bord de cours d'eau, préserver les prairies naturelles et les zones humides.

3. Le sol et le cycle de l'eau

L'eau infiltrée dans le sol s'évapore sous la chaleur ou repart en évapotranspiration à travers les plantes. Mais quand elle s'infiltré dans le sous-sol, elle recharge les nappes phréatiques qui, elles-mêmes, alimentent les cours d'eau. Rendre le site le plus perméable possible permet d'optimiser son système d'assainissement, de réduire le risque d'inondation, de préserver les ressources en eau et les sols, et ainsi de laisser plus de place aux espaces naturels.¹⁵

Importance relative de l'infiltration, du ruissellement et de l'évapotranspiration selon l'occupation du sol et le taux d'imperméabilisation.
Source Livingston, McCarron, 1992

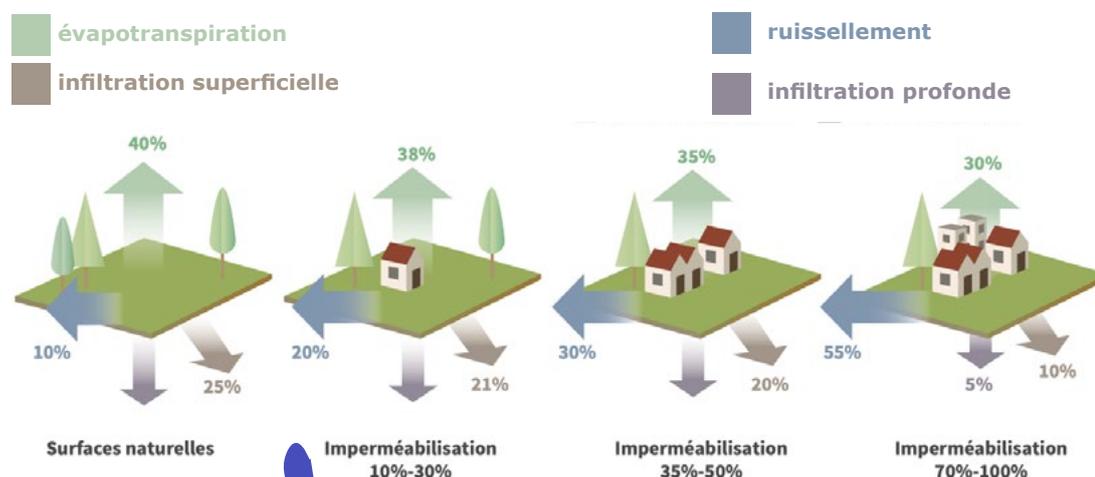


Figure 2 : Importance relative de l'infiltration, du ruissellement et de l'évapotranspiration selon l'occupation du sol et le taux d'imperméabilisation.¹⁵

La désimperméabilisation peut se penser à différentes échelles (voiries et leurs abords, les parkings, les abords de construction, les chemins, les pieds d'arbres...) en menant des actions comme :

- favoriser l'infiltration de l'eau en enlevant les bâches plastiques et le bitume ,
- préférer les bandes de roulement perméable pour les accès,
- limiter les zones imperméabilisées en désimperméabilisant les parkings ou en limitant le nombre de places,
- déconnecter les gouttières du réseau des eaux pluviales, et réaliser des ouvrages de gestion des eaux pluviales connectés à ciel ouvert (noues) pour limiter les transferts et les ruissellements,
- planter des haies perpendiculairement aux pentes pour maintenir le sol et permettre à l'eau de s'infiltrer.

L'eau, le sol et la végétation sont interdépendants. Un sol vivant permet à la végétation de se développer. L'eau s'infiltrer le long des systèmes racinaires, s'épure dans le sol et permet à la vie du sol et à la végétation de prospérer. Cet écosystème permet aussi d'avoir des zones de fraîcheur, grâce à l'ombre, au taux d'humidité. C'est un élément clé pour s'adapter au changement climatique .

1.6 Créer ou restaurer des zones humides

Cours d'eau, mares, bassins d'orage, zones humides composent le paysage des ZAE. Ce sont des écosystèmes qui présentent des qualités extraordinaires à préserver. Grâce à l'abondance de l'eau et des matières nutritives, les milieux humides sont, avec les forêts tropicales, les milieux les plus productifs en matière organique à l'échelle de la planète. Cela peut se comptabiliser par dizaines de tonnes par hectare et par an. Elles représentent 3% des terres et retiennent près de 30% de tout le carbone soit deux fois plus que toutes les forêts du monde réunies.

Les prairies humides constituent des zones tampons et de stockage lors des épisodes de fortes pluies. Elles alimentent les nappes souterraines et restituent lentement l'eau aux ruisseaux quand l'eau manque. Elles sont aussi des réservoirs importants de biodiversité.

Ces zones humides peuvent faire l'objet de renaturation comme la remise à ciel ouvert d'un cours d'eau, d'un re-méandrage pour une meilleure santé de celui-ci. Les mares et plans d'eau peuvent aussi faire l'objet de restauration pour une meilleure efficacité.



Jocelyn Guibert

Directeur de l'ingénierie à la Communauté d'Agglomération Terres de Montaigu.

Le pôle tertiaire et plus largement tout le quartier des Quais Saint-Hilaire va gérer les eaux pluviales via un réseau zéro-tuyau.

Les eaux pluviales sont envoyées dans des noues et des bassins d'orage qui s'inscrivent dans les espaces publics. Ils participent au rafraîchissement du quartier et sont le support d'une nouvelle biodiversité.

La volonté d'une densité économe d'étalement et la limitation des surfaces de stationnement limitent l'imperméabilisation des sols et ainsi les ruissellements qui peuvent être importants sur cette partie rocheuse du territoire.



Bassin d'infiltration mis en place sur le quartier des quais Saint-Hilaire. Terres de Montaigu.



Restauration d'une mare sur la ZAE de Montifaut. Pays de Pouzauges.



Eloïse Dubois et Emmanuelle Héroux

Actions Territoriales et Ressources à Vendée-Eau,
intervenantes à la ZAE de Montifaut, Pays de Pouzauges.

La zone tampon humide de la ZAE vise à récupérer les eaux pluviales et superficielles de ruissellement des parcelles commercialisables en amont.

Ces eaux potentiellement chargées en sédiments, éléments minéraux ou pesticides transiteront dans cet espace tampon humide (favorable à la sédimentation, l'infiltration et aux mécanismes d'autoépuration). Ainsi, il s'agit d'épurer et réguler les eaux à risques sur cette zone de transition ensemencée naturellement de roseaux, joncs... avant leur transfert vers le cours d'eau.

Cette mare tampon servira aussi à la dissipation de l'énergie hydraulique et au maintien de la biodiversité.

Afin de restaurer une zone tampon, l'ouvrage doit avoir une superficie inférieure à 1000m². Vendée Eau prend alors à sa charge le dossier de déclaration pour la police de l'eau et la DT/DICT. Le technicien intervient ensuite avec une entreprise de TP et assure le suivi des travaux de terrassement. L'ouvrage est curé et les berges sont reprofilées en pente douce afin d'y favoriser la biodiversité. Reste à la charge du demandeur l'évacuation des matériaux (branchages, boues de curage), les matériaux complémentaires (tuyaux, enrochement..., si nécessaire) et l'entretien de l'ouvrage.

Les collectivités ayant des ouvrages inférieurs à 1000m², déconnectés du cours d'eau et présents sur les bassins versants de Rochereau et de l'Angle Guignard peuvent être accompagnées par Vendée Eau pour leurs travaux de restauration et de création de zones tampons humides.

1.7 Agir sur l'éclairage

La trame noire est un réseau formé de corridors écologiques caractérisé par une certaine obscurité propice à la biodiversité nocturne. Née dans le sillage de la trame verte et bleue, l'objectif de la trame noire est de protéger la biodiversité nocturne de la pollution lumineuse¹⁶.

Les éclairages artificiels sont responsables de la fragmentation de l'habitat des espèces nocturnes et perturbent les comportements de reproduction et de migration de certaines espèces. La lumière a un effet sur le comportement de la faune et de la flore (photopériodisme). Par exemple, la lumière attire certains papillons, mais repousse d'autres espèces, notamment les chauves-souris. La lumière peut créer des phénomènes d'attraction-répulsion qui se répercutent à l'échelle du paysage. Les zones lumineuses peuvent ainsi former des zones infranchissables pour certains animaux.

1. Une démarche de maintien et de restauration de l'obscurité

Cela passe en premier lieu par une sobriété de l'éclairage qui ne se limite pas à une sobriété énergétique. Cette démarche consiste notamment à :

- éviter l'implantation d'éclairage,
- supprimer au maximum les points lumineux,
- favoriser les éclairages passifs (bandes et plots réfléchissants, catadioptrés, ...).

Les zones d'activités économiques peuvent exceptionnellement justifier la présence d'éclairage au sein des continuités écologiques.

Les caractéristiques et le fonctionnement des points lumineux devraient alors intégrer, au-delà du respect de la réglementation, l'ensemble des

considérations suivantes :

Axe technique : agir sur les caractéristiques de la lumière

- Éviter ou supprimer les lampadaires inutiles
- Angle d'orientation : ne diffuser aucune lumière au-dessus de l'horizontale
- Hauteur des mâts : le plus bas possible pour diminuer leur repérage de loin par la faune,
- Éclairer strictement la surface utile au sol
- Lumière émise : émettre une quantité de lumière la plus faible possible, au spectre le plus restreint possible et située dans l'ombre, réduire au maximum l'éblouissement pour la faune.

Axe spatial : adapter l'organisation spatiale des points lumineux

- Ne pas éclairer les cours d'eau
- Ne pas éclairer les espaces naturels adjacents
- Distance entre les lampadaires : maintenir des espaces interstitiels sombres pour les traversées de la faune
- Revêtement du sol avec un faible coefficient de réflexion sous les éclairages.

Axe temporel : planifier l'éclairage dans le temps

- Détecteurs de présence
- Temporalité réduite au minimum : heure d'allumage, heure d'extinction, durée d'allumage, variation dans l'année.

Ces préconisations peuvent s'appliquer aussi bien pour des éclairages privés que publics et quelle que soit la catégorie d'usage de l'éclairage. Ces mesures peuvent aussi être appliquées et modulées en dehors des continuités écologiques dans le cadre d'une gestion différenciée de l'éclairage.

2. Piloter les actions sur la trame noire

La gestion de la trame noire peut être intégrée dans des documents d'urbanisme : SCOT, PLU ou dans le Schéma Directeur d'Aménagement Lumière (SDAL). Ce document non réglementaire d'initiative locale permet de planifier sa stratégie en matière d'éclairage urbain à travers un document cadre (préconisations de bonnes pratiques sur les niveaux lumineux attendus en réponse à un besoin pour les usagers, sur les typologies de lumière, sur les choix technologiques, sur la modulation temporelle et saisonnière de ces niveaux, etc.)



ZAE de Maunit avec éclairage réduit également au niveau des amplitudes horaires. Pays de Mortagne.



Charline Jouan

Responsable du service Développement économique à la Communauté de Communes du Pays de Mortagne.

En faveur de la transition énergétique nous avons développé un plan d'actions avec le SYDEV, ciblant la consommation de nos éclairages.

La réduction des horaires de fonctionnement sur le parc d'éclairage public de la collectivité a permis de passer d'une consommation de 87 900 kWh /an en 2022 à 59 208 kWh /an en 2023. Un relamping led débuté cette année additionné à des rénovations, ont favorisé la réduction de la puissance totale du parc d'éclairage public de 60kW en 2022 à 47.7 kW en 2023.

Ainsi, au regard des actions déployées nous constatons une consommation réduite de moitié entre 2019 et 2022. Pour comparaison, la consommation moyenne par point lumineux sur le territoire est de 199kWh versus entre 290 et 340kWh au niveau national.



Luc Thimoleon

Dirigeant de la Société CUT WEST. Vice-président du Club d'entreprises Challenge du Pays de Mortagne.



Des interventions très pertinentes de la Communauté de Communes lors d'une première réunion en décembre 2022, puis d'une seconde lors d'une visite du Challenge à la Cité des Oiseaux en décembre 2023 avec un "éclairage" particulier sur la pollution lumineuse.

Lors de cette dernière, nous avons eu l'intervention de gendarmes au sujet du bien-fondé d'un éclairage nocturne des sites à protéger et d'une société conseil en stratégie d'éclairage de bâtiments industriels, faisant tomber le mythe de la sécurisation par l'éclairage et apportant de vraies solutions techniques.



Intervention proposée aux clubs d'entreprises Challenge avec des mises en situation de la trame noire afin de mieux identifier les enjeux liés à l'éclairage nocturne. Cité des Oiseaux. Pays de Mortagne.

2. CRÉER DES OPPORTUNITÉS DE RENCONTRES DANS DES ESPACES DE NATURE

Les ZAE servent de lieux de vie pour l'Homme, mais aussi pour la faune et la flore. Il est important d'y recréer des lieux d'échanges et de déplacements permettant de faire cohabiter l'Homme et la Nature.

2.1 Connecter la ZAE aux espaces de nature par différentes modalités

Les liaisons douces sont généralement favorables aux déplacements de la faune. Des actions pour accéder sur le lieu de travail à travers des modalités plus douces peuvent être mises en place : liaisons piétonnes ou cyclables, accès des transports en commun, proposition de solutions de mobilité (aire de covoiturage, organisation d'un covoiturage sur la zone, facilitation des déplacements des salariés, des déplacements professionnels).



Florent Limouzin

Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Terres de Montaigu. Président de la commission Environnement - Mobilité - Cycle de l'eau. Maire de Montaigu-Vendée.

Le nouveau quartier est un lieu d'échange multimodal : apporter sur un même site une offre de transports diversifiée et adaptée à tous : la gare de Montaigu Vendée c'est 33 trains par jour et 1500 montée et descente par jour.

A ce mode de déplacement nous développons ici l'utilisation des modes de déplacement doux comme le vélo, mais aussi nous réfléchissons à accueillir demain tous les nouveaux modes de transports alternatifs.

Cette volonté de développer l'intermodalité autour de la gare ne doit pas se faire au détriment des espaces verts et de la préservation de la biodiversité, la mutualisation des stationnements permet de laisser une grande place aux espaces verts, jardins et aux promenades cyclables et piétonnes.



Voie douce envisagée au sein du pôle multimodal. Quartier des Quais Saint-Hilaire. Terres de Montaigu.

2.2 Créer des zones partagées pour les temps libres

En recréant des fonctionnalités aux services des usagers par la réintroduction de la nature, la ZAE peut être un lieu pour se détendre, se ressourcer ou se balader.

La présence d'arbres, de haies, d'espaces végétalisés est un véritable atout : apport d'ombre, de fraîcheur, de limite naturelle, d'intimité grâce aux houppliers, d'apaisement grâce à la simple vue du végétal. Des supports à l'aménagement d'un cadre de vie de qualité sont envisageables :

- aménagement de sentiers piétonniers propices à la détente dans les zones remarquables (sentiers creux, haies patrimoniales, espaces boisés, plan d'eau),
- aménagement de parcours de santé, parcours de courses à pied, parcours de randonnée,

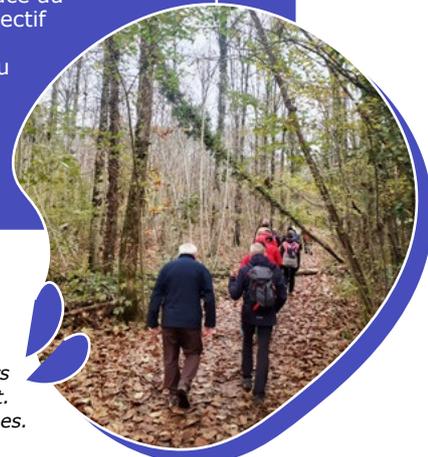


Jean-Yves Paillat

Président de l'association de randonnée Les marcheurs des collines. Pays de Pouzauges.

En tant que club de randonnée de Pouzauges, nous avons des adhérents qui peuvent être assez âgés et en perte d'équilibre et de mobilité. Notre objectif est de pouvoir proposer à nos adhérents un parcours plat et sans embuches, il s'avère que la ZAE Montifaut est idéale pour répondre à cet objectif.

Il est donc important que dans les aménagements de l'extension de la ZAE ou sur l'existant il y ait une place à de l'aménagement pédestre. Une première étape va être réalisée grâce au Contrat Nature mais l'objectif est de pouvoir aménager une continuité qui sera au bénéfice des salariés et des randonneurs.



Randonnée organisée à travers la ZAE de Montifaut. Pays de Pouzauges.

- aménagement de parcours découverte (botanique, connaissances flore/faune, nutrition...)
- aménagement d'espaces partagés (zone de repas, zone de détente et convivialité, de vergers).

Ces aménagements peuvent aussi être ouverts pour toutes autres parties intéressées (riverains, écoles, associations) et peuvent profiter à tous les services présents sur la ZAE comme les lieux d'accueil de jeunes enfants (garderie, crèche).



Vincent AUDEBAULT
Responsable technique voirie à la Communauté de communes du Pays de Saint-Fulgent-les-Essarts.

Le bassin de rétention était un délaissé d'espace vert de 1,39 ha non exploité et donc une charge d'entretien pour la collectivité.

Aujourd'hui cet espace est transformé pour le bien-être des salariés de la zone en étant intégrateur de biodiversité et représente un écrin de nature et de détente. Nous y avons également mis en place le premier site d'éco pâturage de la collectivité. L'apport du CPIE a été une vraie aide dans l'approche globale de biodiversité : analyse du besoin, esquisse d'aménagement, conseils dans les prescriptions techniques et accompagnement tout au long du projet. Cette expérience et la définition du cahier des charges et des prescriptions de végétaux locaux (Label végétal local) sera retranscrit sur le cadre des prochains projets de réaménagement afin que toutes les ZAE intègrent ces nouveaux enjeux paysagers.



Aménagement réalisé autour du bassin d'orage pour les usagers de la ZAE de la Mongie. Pays de Saint-Fulgent-les-Essarts.

Eric Salaün

Vice-président de la Communauté de communes du Pays de Saint-Fulgent-Les Essarts, en charge de la commission développement économique.
Maire de Chavagnes-en-Paillers.



Être attractif, se distinguer, innover est indispensable au moment où le marché de l'emploi est concurrentiel entre les territoires.

Nous le constatons tous, la qualité de vie est une aspiration forte aujourd'hui. L'enjeu en tant que territoire est d'apporter aux 2 000 collaborateurs de la zone un cadre de travail agréable. Le Vendéopôle de la Mongie bénéficie d'une implantation attractive d'un point de vue géographique mais son offre servicielle (crèche, restauration, garage) et le cadre de vie (chemins creux, espaces boisés, sentiers pédestres) étaient jusqu'alors peu valorisés. C'est ce potentiel que nous avons souhaité rendre visible afin de permettre aux collaborateurs de profiter pleinement des atouts de la zone. L'animation collaborative nous a permis d'aller plus loin et de consulter entreprises et salariés afin qu'ensemble nous dessinions la zone d'activités de demain qui réponde aux nouvelles aspirations : lieu de détente, pratique du sport, espaces nature, pauses gourmandes, éco-pâturage, aménagement de lieux de convivialité entre collaborateurs et entreprises de la zone... Au-delà d'un cadre de travail où il fait bon travailler, une zone d'activités c'est aussi un lieu où il fait bon vivre !



Morgane Gabard
Chargée de mission Ecologie Industrielle Territoriale à la Communauté de communes du Pays de Pouzauges.

La ZAE doit pouvoir se vivre, les salariés doivent avoir la possibilité de sortir, de marcher en sécurité et de pouvoir trouver des îlots de tranquillité et de fraîcheur pour se ressourcer le temps d'une pause méridienne.

L'espace d'écrin de nature et de fraîcheur prévu au pied de la mare permettra de mettre à disposition des tables et bancs pour les salariés et les enfants de la micro crèche. Cet espace appartient à la communauté de communes ou à Vendée Expansion ce qui facilite la mise en œuvre du projet et sa pérennité. Sa situation aussi en fond de zone là où il n'y a plus de parcelles à commercialiser ou d'extension prévues permet la pérennité du projet et répond aussi aux objectifs de calme et de lieu ressource pour la pause méridienne des salariés. Cet espace peut être aussi facilement identifiable du fait de la centralité de Longchamp et du parcours pédestre qui fait le tour de l'entreprise ainsi que du bassin d'orage.

2.3 Créer de la porosité et de la cohérence entre les espaces publics et privés

La mise en place d'espaces agréables et connectés à la nature peut se faire dès la création de la ZAE en intégrant ces critères dans les cahiers de prescription architecturale (respect des distances, de surfaces d'espaces verts...) afin que chaque entreprise intègre sur son lot une construction en harmonie avec les objectifs d'un espace partagé agréable. Des aménagements peuvent être mis en place avant l'emménagement des entreprises sur les lots (ex : préverdissement) pour une cohérence sur la ZAE.

Ouvrir la zone à la nature, c'est aussi ouvrir les barrières en enlevant les obstacles, limitant les clôtures, en créant des ouvertures, des passages... Chacun peut trouver des bénéfices à cette proximité.



Consultation des salariés sur la ZAE de Polaris, pour aménager un écrin de nature en coeur de zone. Pays de Chantonnay.



Eric Hervouet

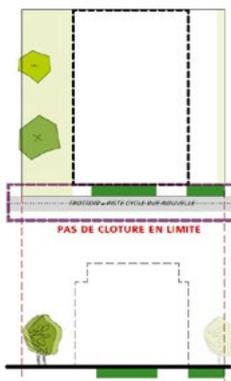
Président de la commission économie, formation et innovation de la Communauté d'Agglomération Terres de Montaigu.

L'aménagement du pôle tertiaire s'inscrit dans une volonté de cohérence, de qualité et d'exigences environnementales globales.

Un cahier de prescriptions architecturales, urbaines et paysagères a traduit les orientations d'aménagement à l'échelle du pôle. Ce document est le support d'un urbanisme négocié avec les opérateurs.

Les prescriptions ont pour partie été intégrées au permis d'aménager. Le territoire va étendre ce principe de prescription et de conseil à l'ensemble des projets d'aménagement du territoire qu'ils soient publics ou privés.

EN LIMITE D'ESPACE PUBLIC
UN ESPACE DE TRANSITION



Extrait du cahier de prescriptions architecturales, urbaines et paysagères qui prend en compte la porosité entre les espaces publics et privés. Les Quais Saint-Hilaire. Terres de Montaigu.

M. & Mme Quenea

Gérant d'Ets Limousin SAS. ZAE de Maunit. Pays de Mortagne.



Nous sommes ravis d'accueillir l'éco-pâturage près de nos locaux de travail.

Toute l'équipe veille sur les moutons et vaches, nous les observons à tout moment de la journée, Nous vivons les naissances, l'évolution de chacun, leurs jeux, leurs différentes attitudes, etc... Nous pensons que cela apporte de la sérénité à l'équipe.



Vue de l'entreprise Limousin SAS sur la zone humide d'éco-pâturage sur la ZAE de Maunit. Pays de Mortagne.

3. SENSIBILISER ET COMMUNIQUER AUPRÈS DU PUBLIC, MOBILISER ET IMPLIQUER LES ACTEURS

À partir d'un simple intérêt jusqu'à la prise de conscience, puis de l'adhésion au changement, le processus d'évolution des comportements vis-à-vis de la biodiversité est long et procède par étapes.

Différents dispositifs peuvent être utilisés pour engager les parties prenantes dans ce projet. Ils n'ont pas tous le même impact. Par ailleurs, il faut multiplier les actions pour atteindre un niveau satisfaisant de mobilisation.

3.1 Améliorer la visibilité interne et externe

Le constat est qu'il y a de nombreux préjugés à combattre pour sensibiliser aux nouvelles pratiques en faveur de la biodiversité. La communication doit faire partie du changement de gestion. **Les engagements de biodiversité** de la zone d'activité peuvent être communiqués par différents outils (affichage, panneaux d'information sur la ZAE, réunion d'information...) et pour différents publics (chef d'entreprises, salariés...).

La difficulté réside souvent à trouver un moment approprié pour faire venir les salariés hors du temps de travail lors d'événements.

Voici quelques outils de communication externe mobilisables :

- publication de rapport, de bilan d'activité, de guide à destination des usagers,
- presse municipale, communautaire, régionale (Demain Vendée, TV Vendée),
- site intranet, internet, réseaux sociaux,
- par une reconnaissance extérieure et une labellisation. Par exemple, organisé tous les 2 ans par l'Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturne (ANPCEN), le concours « Villes et Villages étoilés » distingue les communes qui agissent pour la qualité de la nuit et de l'environnement nocturne, tant pour les humains que pour la biodiversité, afin de réduire la pollution lumineuse et de réduire les consommations d'énergie.



Panneaux d'affichage réalisés en amont de l'aménagement du bassin d'orage de la ZAE de la Mongie. Pays de Saint-Fulgent-les-Essarts.



*Reportage TV Vendée sur la mise en place de l'éco-pâturage sur la ZAE de Maunit. Pays de Mortagne.
<https://youtu.be/6iP6896q9NI?>*



Les temps forts entreprises

Les événements pour les entreprises du Pays de Mortagne.

“ Comment entretenir durablement mes espaces verts en conjuguant biodiversité et qualité de vie au travail ? ”

vendredi 17 mars
Siège du Pays de Mortagne
à Chanverrie / 8h > 10h

Communication auprès des chefs d'entreprises de la zone sur l'éco-pâturage. Pays de Mortagne.



Jean-François Fruchet

Vice-président en charge de l'aménagement et la transition écologique à la Communauté de communes du Pays de Mortagne.

Nous avons proposé à nos communes de candidater à l'édition 2019 du concours « Villes et Villages Étoilés » porté par l'ANPCEN (Association nationale pour la protection du ciel et de l'environnement nocturne).

Aujourd'hui, 9 des 11 communes du Pays de Mortagne ont été récompensées par 2 ou 3 étoiles permettant à la Communauté de Communes d'être la seule intercommunalité en France à obtenir la distinction « Territoire Villes et Villages Étoilés »



3.2 Apporter des connaissances à travers des documents

En version papier ou numérique, l'apport d'information à travers des documents peut permettre de développer les connaissances, partager les expériences, garder des traces.

Benoit Perrotin

Illustrateur naturaliste, ayant participé à l'illustration du guide d'émerveillement à destination des chefs d'entreprise de la ZAE de Polaris, Pays de Chantonnay.



Généralement, l'illustration répond à une demande spécifique parfois complexe qui peut se traduire sous différentes formes, de manière sommaire ou détaillée, mais toujours originale, sensible et personnelle.

Extrait du guide d'émerveillement à destination des entreprises de la ZAE de Polaris, Pays de Chantonnay.

Rendre les clôtures perméables pour la faune



Les clôtures infranchissables affectent les déplacements et limitent l'accès aux ressources de la petite faune locale (eau, alimentation...). Aussi, en clôturant le site avec des haies ou en laissant des petits passages ouverts dans les grillages existants (20 cm² tous les 10 m), ou en les surélevant sur certaines parties (de 10 à 20 cm), la petite faune pourra circuler plus librement sans impacter son cycle de vie.

Elle génère du lien, stimule l'interrogation et l'émerveillement. C'est surtout l'interprétation d'une illustration qui importera, plus que les sujets eux-mêmes...



Guilaine Hoareau

Développeur économique à la Communauté de communes du Pays de Saint-Fulgent-Les Essarts

Communiquer sur la biodiversité du site et des actions menées est un vrai enjeu.

L'objectif est de permettre aux salariés de s'approprier leur lieu de travail, de contribuer à leur bien-être et de favoriser l'attractivité de la zone.

Dans ce cadre, nous avons réalisé un Livret de la zone d'activités à l'image d'un livret d'accueil quand on intègre une entreprise. Ce livret est composé de différentes thématiques :

- Ma zone pratique afin de faire la promotion des entreprises et services sur la zone afin de favoriser les circuits courts et synergies
- Ma zone nature qui met en valeur les espèces remarquables sur la zone afin de faire la promotion de la biodiversité et inviter à la contemplation du cadre paysager
 - Ma Zone Gourmande avec cartographie des fruitiers pour sensibiliser sur une alimentation locale et de saison
 - Ma Zone Zen avec un lien vers une marche méditative et des postures de yoga afin de favoriser le bien-être des salariés.



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE SAINT-FULGENT - LES ESSARTS
Service Développement Économique
2 rue Jules Verne • 45220 Saint-Fulgent
Tel. 02 37 62 01 01 • www.ccmpe-essarts.fr

Guide pratique à destination des entreprises de la ZAE de la Mongie, Pays de Saint-Fulgent-les-Essarts.

3.3 Permettre aux salariés d'agir sur leur site et soutenir leur engagement citoyen

Comme au début du déploiement d'un projet, il est important de poursuivre les propositions d'actions en lien avec la nature pour maintenir un intérêt des salariés et enrichir les actions en faveur de la biodiversité sur la zone. Comme évoqué pour l'engagement des salariés, les chantiers participatifs ou la participation à des groupes de travail sont des outils adaptés.



Atelier "Gestion des espaces verts" proposé aux salariés de la ZAE de la Mongie. Pays de Saint-Fulgent-les-Essarts.

Chantal Armouet

Salariée SUEZ Eau France SAS, ordonnanceur référente Pays de Loire Eau France Région Grand-Ouest sur la Zone Polaris, Pays de Chantonay.



Participer à chantier collectif m'a permis de rencontrer les acteurs de la zone Polaris, et prouve mon attachement à l'environnement.

J'ai participé aux rencontres avec des collègues afin d'exprimer nos souhaits pour ce lieu de convivialité et j'ai également aidé aux plantations d'arbres et arbustes.

J'apprécie déjà de pouvoir marcher sur les sentiers autour de la zone ce qui permet de prendre l'air et nous sortir du bureau lors de la pause déjeuner

Ce lieu me permettra aussi d'y déjeuner lorsque le temps le permettra.



Maya Portier

Responsable Sécurité & Environnementaux Ateliers Louis Vuitton de Vendée. ZAE La Mongie, Saint-Fulgent-Les Essarts.

Chez Louis Vuitton, le développement durable est un engagement fort. Un engagement qui nécessite l'implication de tous sur le long terme. Un engagement qui nécessite l'humilité.

La préservation des ressources naturelles est l'un des piliers de la démarche de développement durable de Louis Vuitton. Il est donc naturel qu'une attention particulière soit accordée dans la gestion et la valorisation des espaces verts et que des actions concrètes soient menées dans nos ateliers.

Entre 2021 et 2022, nous avons accueilli au sein de nos Ateliers, un groupe d'étudiants du lycée Nature de la Roche sur Yon pour un projet de requalification environnementale. Ce projet avait pour but d'aboutir à un plan de gestion et de valorisation des espaces du site en parallèle de la mise en place d'un groupe de travail sur la biodiversité avec des maraîchères, soutenu par le CPIE Sèvre et Bocage. Ce plan de gestion de nos espaces, proposé en janvier 2022, a permis de revoir les règles d'exploitation de nos espaces verts, plus respectueuses de l'environnement, intégrant notre partenaire Yon et bocage (ESAT) pour la tonte raisonnée et Des moutons à l'Horizon, prestataire local d'Eco-pâturage.

Quand la Communauté de communes du Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts nous a demandé d'accueillir dans nos locaux un atelier à destination des entreprises « Entreprises et biodiversité : Gestion des espaces verts dans mon entreprise, pourquoi et comment agir ? » cela a été un plaisir de témoigner sur nos engagements, notre démarche et le bilan de nos actions. Le CPIE a apporté son expertise sur les nouveaux enjeux des espaces extérieurs : atténuation et adaptation au changement climatique, amélioration de la ressource en eau, renforcement des continuités écologiques, bien-être, la santé et les liens sociaux. Les échanges entre entreprises ont permis d'identifier pour chaque entreprise des actions pouvant être mises en place.

3.4 Faire de la biodiversité un évènement

Faire se rencontrer les gens autour d'événements (portes ouvertes, journée du patrimoine, inauguration) est un moyen pour sensibiliser.

D'autres évènements peuvent être créés pour susciter l'envie et la curiosité, par exemple :

- une sortie nature, une visite de site avec observation et recensement d'espèces,
- une journée dédiée à la biodiversité sur le site, une conférence, une table ronde, avec des experts, des personnalités externes sur une thématique,
- un concours,
- une résidence d'artiste,
- un appel à projets (aménagement d'abris pour la faune, exposition de photos).



Guilaine Hoarau

Développeur économique à la Communauté de communes du Pays de Saint-Fulgent-Les Essarts.

Le Contrat Nature a été le fruit d'un travail de 3 années qui a mobilisé le territoire, les entreprises et les collaborateurs de la zone.

L'approche du Contrat Nature a été collaborative et transversale sur l'aménagement globale de la zone. Il a semblé essentiel pour les élus de clôturer le Contrat Nature avec un temps convivial et fédérateur afin de remercier l'engagement de chacun. Nous avons fait le choix de proposer une inauguration du bassin d'orage lors de la journée mondiale de la Biodiversité car cet espace est un lieu vitrine et exemplaire pour le territoire et a vocation à être un lieu de bien-être, de nature, et de rencontre à destination de toutes les entreprises et de tous les collaborateurs de la zone. Ainsi cette journée d'inauguration est pensée afin que chaque acteur de la zone puisse découvrir et s'approprier cet espace pensé avec et pour eux.



Fête de la nature 2024 durant laquelle est programmée l'inauguration de l'aménagement du bassin d'orage de la ZAE de la Mongie. Pays de Saint-Fulgent-les-Essarts.



Justine Saint-Lô

Illustratrice et artiste en micro-résidence sur la ZAE de Montifaut, Pays de Pouzauges.

Au travers d'une démarche participative autour de la plantation et d'ateliers artistiques, j'ai pu créer pendant 1 semaine 4 panneaux d'interprétations qui viendront baliser l'espace de détente, en y intégrant les apports des inventaires biodiversité du CPIE, et la participation du club de randonnée, des 4ème de la MFR de Pouzauges et les enfants de la micro crèche de la zone de Montifaut



Micro-résidence de l'artiste Justine Saint-Lô pour la création de panneaux d'interprétation. ZAE de Montifaut. Pays de Pouzauges.



LES RESSOURCES

Pour aller plus loin

1

Glossaire

2

Sources

3

Crédits

GLOSSAIRE

EIT : Ecologie Industrielle Territoriale

Elle est la mise en commun volontaire de ressources par des acteurs économiques d'un territoire, en vue de les économiser ou d'en améliorer la productivité. Écosystème productif, l'écologie industrielle et territoriale est l'une des composantes territorialisées de l'économie circulaire.

EPCI : Etablissements Publics de Coopération Intercommunale

Les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) sont des structures administratives permettant à plusieurs communes d'exercer des compétences en commun. Ils sont soumis à des règles communes, homogènes et comparables à celles de collectivités locales.

ERC : Eviter, Réduire, Compenser

La séquence « éviter-réduire-compenser », dite ERC, est une déclinaison technique et opérationnelle des engagements internationaux, communautaires ou nationaux pris par la France en matière de préservation des milieux naturels.

IPBES : Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Service ou Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques

Organe intergouvernemental indépendant créé par les États membres des Nations Unies en 2012. Il fournit aux décideurs des évaluations scientifiques objectives de l'état des connaissances sur la biodiversité de la planète, les écosystèmes et leurs bénéfices pour les individus, ainsi que les outils et les méthodes pour protéger et utiliser de manière durable ces ressources naturelles vitales. La mission de l'Ipbes est de renforcer, grâce à la science, les connaissances qui serviront de fondement à la formulation de meilleures politiques pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité, le bien-être à long terme des populations et le développement durable. Dans une certaine mesure, l'Ipbes accomplit pour la biodiversité ce que le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (Giec) accomplit pour le changement climatique.

GIEC : Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat

Groupe créé en 1988 par les Nations unies en vue de fournir des évaluations détaillées de l'état des connaissances scientifiques, techniques et socio-économiques sur les changements climatiques, leurs causes, leurs répercussions potentielles et les stratégies de parade.

LEADER : Liaison Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale

Programme d'initiatives communautaires en faveur du développement rural ayant pour objectif d'inciter et d'aider les acteurs ruraux à réfléchir sur le potentiel de leur territoire dans une perspective de plus long terme. Elle vise à encourager la mise en œuvre de stratégies originales de développement durable intégrées, ayant pour objet l'expérimentation de nouvelles formes de développement.

OFB : Office Français de la Biodiversité

Établissement public dédié à la protection et la restauration de la biodiversité en métropole et dans les Outre-mer, sous la tutelle des ministères chargés de l'écologie et de l'agriculture

ONB : Observateur National de la Biodiversité

projet multi-partenarial qui met à la disposition de tous des informations précises et documentées sur la biodiversité en France – son état et son évolution ainsi que les pressions qui s'exercent sur elle - et ses interactions avec la société française. Ses travaux sont discutés de manière collégiale, font l'objet d'une évaluation scientifique indépendante, et sont publiés sur le portail naturefrance.fr.

PCAET : Plan Climat-Air-Energie Territorial

Outil de planification, à la fois stratégique et opérationnel, qui permet aux collectivités d'aborder l'ensemble de la problématique air-énergie-climat sur leur territoire.

PMEI : Plan de Mobilité Inter-Entreprise

Démarches collectives qui permettent sur un territoire donné d'améliorer les conditions de déplacement des salariés tout en proposant des moyens de déplacements les plus durables

PLU : Plan Local d'Urbanisme

PLUi : Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Le plan local d'urbanisme est un document d'urbanisme communal (PLU) ou intercommunal (PLUi) qui détermine les conditions d'aménagement et d'utilisation des sols.

RSE : Responsabilité Sociétale des Entreprises

Prise en compte par les entreprises, sur une base volontaire, et parfois juridique, des enjeux environnementaux, sociaux, économiques et éthiques dans leurs activités. Les activités des entreprises sont ici entendues au sens large : activités économiques, interactions internes (salariés, dirigeants, actionnaires) et externes (fournisseurs, clients, autres)

SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau

Outil de planification, institué par la loi sur l'eau de 1992, visant la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau. Déclinaison du SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) à une échelle plus locale, il vise à concilier la satisfaction et le développement des différents usages (eau potable, industrie, agriculture, ...) et la protection des milieux aquatiques, en tenant compte des spécificités d'un territoire. Délimité selon des critères naturels, il concerne un bassin versant hydrographique ou une nappe. Il repose sur une démarche volontaire de concertation avec les acteurs locaux.

SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale

Outil de conception et de mise en œuvre d'une planification stratégique intercommunale, à l'échelle d'un large bassin de vie ou d'une aire urbaine, dans le cadre d'un projet d'aménagement stratégique. Documents de planification stratégique à long terme, le SCoT est destiné à servir de cadre de référence pour les différentes politiques sectorielles, notamment celles centrées sur les questions d'organisation de l'espace et d'urbanisme, d'habitat, de mobilités, d'aménagement commercial, d'environnement, dont celles de la biodiversité, de l'énergie et du climat

SDAL : Schéma Directeur d'Aménagement Lumière

Document non réglementaire d'initiative locale permet de planifier sa stratégie en matière d'éclairage urbain à travers un document cadre

SRCE : Schéma Régional de Cohérence Ecologique

Document cadre élaboré dans chaque région, mis à jour et suivi conjointement par la région (Conseil régional) et l'État (préfet de région) en association avec un comité régional Trame verte et bleue. Il vise à identifier, préserver et remettre en bon état des milieux nécessaires aux continuités écologiques.

TEN : Territoire Engagé pour la Nature

Programme visant à faire émerger, reconnaître et valoriser des plans d'actions en faveur de la biodiversité. Il s'adresse aux communes et intercommunalités quelle que soit leur taille, qu'elles soient débutantes ou initiées en matière de biodiversité.

TVB: Trame Verte et Bleue

La Trame verte et bleue est un réseau formé de continuités écologiques terrestres et aquatiques identifiées par les schémas régionaux de cohérence écologique ainsi que par les documents de planification de l'Etat, des collectivités territoriales et de leurs groupements.

En effet, de nombreuses espèces animales et végétales ont besoin de se déplacer au cours de leur cycle de vie, pour se nourrir, se reproduire, s'adapter au climat. Or, l'urbanisation, les infrastructures de transport comme les routes et les voies ferrées, les barrages sur les cours d'eau, l'agriculture et la foresterie intensive, ou encore la pollution lumineuse ou sonore, réduisent la surface des espaces naturels et les fragmentent, limitant ainsi les possibilités de déplacement des espèces

- La trame verte fait référence aux milieux naturels et semi-naturels terrestres.
- La trame bleue fait référence aux réseaux aquatiques et humides : fleuves, rivières, canaux, étangs, zones humides.
- La trame brune fait référence au sol l'ensemble tridimensionnel des éléments, vivants ou non, constituant les sols permettant d'assurer les fonctions et continuités écologiques nécessaires aux organismes réalisant tout ou partie leur cycle de vie dans le sol
- La trame noire fait référence aux réseaux formés de corridors écologiques caractérisés par une certaine obscurité

ZAE : Zone d'Activités Économiques

Espaces alloués à l'accueil d'activités économiques. Elles sont aménagées directement ou indirectement par la collectivité et cédées ou louées par lots aux entreprises désireuses de s'y installer. Les ZAE peuvent être dédiées à un secteur d'activités spécifique (éco-activités, agroalimentaire, logistique, ...) ou non, selon la stratégie de développement économique du territoire. Suivant la vocation donnée à la zone par la collectivité, on parle de zone industrielle, zone artisanale, zone tertiaire, parc d'activités, parc technologique, parc industriel, etc

ZNIEFF: Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Floristique et Faunistique

Une ZNIEFF est l'identification scientifique d'un secteur du territoire national particulièrement intéressant sur le plan écologique. L'ensemble de ces secteurs constitue l'inventaire des espaces naturels exceptionnels ou représentatifs du patrimoine naturel. On distingue deux types ZNIEFF :

les ZNIEFF de type 1 recensent les secteurs de très grande richesse patrimoniale (milieux rares ou très représentatifs, espèces protégées...) et sont souvent de superficie limitée ;

les ZNIEFF de type 2 définissent les ensembles naturels homogènes dont la richesse écologique est remarquable. Elles sont souvent de superficie assez importante et peuvent intégrer des ZNIEFF de type 1.

SOURCES

Notes de bas de page

1. Schéma Régional de Cohérence Ecologique des Pays de la Loire. DREAL Pays de la Loire, septembre 2015.
https://www.paysdelaloire.fr/sites/default/files/2020-02/srce_pays_de_la_loire.pdf

2. Plaquette de l'OFB Pays de la Loire, 2021.
<https://www.ofb.gouv.fr/pays-de-la-loire>

3. Les bonnes pratiques foncières 2-Aménager et gérer ses sites d'activité, Commissariat général au développement durable, juillet 2020.
https://engagespourlanature.ofb.fr/sites/default/files/2020-07/Recueil%20bonnes%20pratiques_Foncier-gerer%20et%20amenager%20onsite_WEB_200720.pdf

4. Consommation d'espaces Naturels Agricoles et Forestiers (NAF). Portail géographique du CEREMA. 2009-2020.
<https://kartes.cerema.fr/portal/apps/opsdashboard/index.html#/3feb8bd2b14d449eb03bb3f7fee9d849>

5. Entreprise engagée pour la nature : guide pour l'action. OFB. 2023.
https://www.ofb.gouv.fr/sites/default/files/Fichiers/Doc%20technique/OFB_GUIDE_EEN_2023.pdf

6. Sensibiliser et mobiliser les salariés d'entreprises en faveur de la biodiversité, UICN. (Juillet 2018).
<https://uicn.fr/wp-content/uploads/2018/06/uicn-france.mobilisation-des-entreprises-web.2018.pdf>

7. (Ré)inventer la zone d'activités, pour un aménagement durable des espaces d'activités, CAUE 44, 2011.
<https://www.caue44.com/?portfolio=reinventer-zone-dactivites>

8. Des zones d'activités de qualité - création, réhabilitation ou requalification : les bonnes questions à se poser. Guide à destination des porteurs de projets et des maîtres d'œuvre, PNR des Grands Causses, 2018.
https://www.parc-grands-causses.fr/sites/default/files/upload/zae_2018_final.pdf

9. Guide méthodologique de la gestion différenciée, conseil pratiques aux collectivités, deuxième édition ; CAUE de la Vendée ; octobre 2015.
<https://www.caue85.com/?portfolio=guide-methodologique-gestion-differenciee-2>

10. Guide des alternatives pour l'entretien des espaces publics. Fredon Bretagne. 2018.
https://fredon.fr/bretagne/sites/bretagne/files/Guide%20ZNA%202018_compressed.pdf

11. Guide IDEA Ille et Vilaine. Conception et gestion des aménagements paysagers-Parcs d'activités d'Ille et Vilaine, février 2012.
<https://www.arbe-regionsud.org/23050-conception-et-gestion-des-amenagements-paysagers-parcs-dactivites-dille-et-vilaine.html?parentId=291>

12. Planter dans le bocage, CAUE 85, 2020.
<https://www.caue85.com/?portfolio=carnets-planter-dans>

13. Centre de ressources Espèces Exotiques Envahissantes, OFB et UICN.
<https://especes-exotiques-envahissantes.fr/>

14. Les plantes sauvages du Bocage vendéen et leur place dans les espaces verts, Vendée Eau, 2021.
<https://www.calameo.com/read/006363892a521d7f3c21d>

15. Aménager avec la Nature en ville, ADEME, 2018.
<https://librairie.ademe.fr/urbanisme-et-batiment/1170-amenager-avec-la-nature-en-ville.html>

16. Trame Noire : Méthodes d'élaboration et outils pour sa mise en œuvre, OFB, mars 2021.
https://professionnels.ofb.fr/sites/default/files/pdf/documentation/CPA2021_TrameNoire-min.pdf

CRÉDITS

Renaturation des zones d'activités économiques. Retours d'expériences de six intercommunalités dans le cadre du Contrat Nature du Pays du Bocage Vendéen. CPIE Sèvre et Bocage. Juillet 2024.

Auteurs :

CPIE Sèvre et Bocage avec les contributions de chaque collectivité
www.cpie-sevre-bocage.com

Maquette :

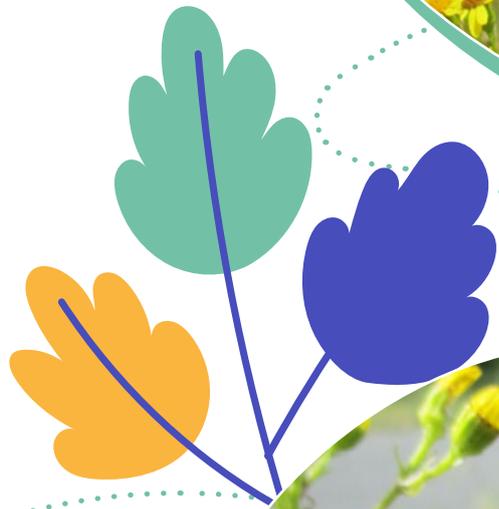
Julie CROIZILLE
Conceptrice-rédactrice indépendante spécialisée en environnement
www.edithenvert.fr

Illustrations :

rawpixel.com
macrovector
freepik

Crédits Photos :

Communauté de communes du Pays des Herbiers,
Communauté de communes du Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts,
Communauté de communes du Pays de Pouzauges,
Communauté de communes du Pays de Mortagne,
Communauté d'agglomération Terres de Montaigu,
Communauté de communes du Pays de Chantonnay.
CPIE Sèvre et Bocage
p. 19 : Campagnol amphibie par Typhaine Heugas
p 30 : La Mongie vue du ciel par Jérémie Gaborit Vidéaste
p.38 : Christophe Hogard par David Fugère
p. 41 : Antoine Chereau par Aurélien Mahot
p.62 : Benoit Perrotin par Hugo et Nathan Braconnier



SÈVRE ET BOCAGE



RÉGION
PAYS
DE LA LOIRE